

avryzoom 42



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de Fr. 30.- par abonnement et par jour. **Fr. 35.- à partir du 30 novembre 2011** (cf. information ci-après).

Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au vendredi

8h00 – 11h30 et 13h30 – 17h00

Tél. 026 470 40 00

Lundi après-midi et jeudi après-midi : fermé

e-mail: commune@avry.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi 15h00 à 18h00
Mercredi 15h00 à 18h00
Jeudi 18h00 à 20h00
Vendredi 15h00 à 18h00
Samedi 10h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 08h00 à 9h30.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LA DECHETTERIE

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 16h00 à 19h00

Samedi de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30

de 16h00 à 18h00

de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 14 décembre 2011
5. Messages du conseil communal d'Avry à l'assemblée communale du 14 décembre 2011
21. Informations communales
25. Vie du village
33. Chroniques
39. Spectacles et manifestations
41. Informations et divers
43. Petites annonces
45. Sociétés locales

Impressum

Tirage : 4 à 5 *parutions* par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- Tél. : 026/470 40 05

Commission d'information : Michel Moret,
Jean-Marie Barras, Pierre-Yves Meyer,
Christiane Piérart, Céline Robichaud

Secrétariat : Véronique Christan

Impression : Imprimerie MTL

Heures d'ouverture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau
communal sera fermé du

26 décembre 2011 au 6 janvier 2012

**Achat et vente de voitures - Mécanique
Carrosserie - Pare-brise - Débosselage
sans refaire la peinture = 50 % moins cher
Véhicule de remplacement**



**Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran - Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
www.automobile-2000.autoweb.ch - mail: centre.automobile@com.mcnet.ch**



1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

**Schöpfer
+
Egger SA**

• Sanitaire

• Ferblanterie

• Couverture

• Paratonnerre

Mario Pelle Sàrl

**Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure**

Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran

Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26

E-mail: mpsarl@romandie.com

Editorial

L'agglomération de Fribourg a mis cet automne son plan directeur en consultation publique. Ce plan, couplé à un projet d'agglomération sur lequel les conseillers d'agglomération se prononceront en décembre, contient la vision de ce que Fribourg et les 9 communes périphériques devrait être en 2030.

La vision est donc coordonnée. Elle tient compte des besoins des communes en terme d'urbanisation (zones à bâtir, zones industrielles et commerciales), et agrège ces demandes en un ensemble cohérent.

Le plan directeur associe dans son concept le développement territorial aux transports en commun. En effet, chacun de nous le sait par expérience, les problèmes de circulation automobile sont importants autour de Fribourg. Il est donc indispensable d'accueillir les nouveaux habitants là où il y a la possibilité de se déplacer en transport public.

L'agglomération fribourgeoise a le plus fort taux d'accroissement de Suisse: 30'000 nouveaux habitants sont attendus d'ici 2030. Pour notre commune cela signifie aussi un accroissement de population. Avec comme conséquence la construction de nouvelles infrastructures.

La nouvelle école, dont la demande de crédit de construction sera soumise à l'assemblée du 14 décembre, en est une. Un choix important donc, qui aura aussi des conséquences financières.

Il est donc essentiel que chacun d'entre vous participe à cette décision en venant à la prochaine assemblée communale, mais aussi à la séance d'information qui aura lieu le 7 décembre.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux lors de ces soirées, je vous souhaite une belle période de l'Avant.

Benoît Piller
Syndic



Photo: Cuennet

Le centre de la cheminée!

EXPOSITION PERMANENTE



**+ DE 60
MODÈLES
EXPOSÉS**



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

 *Depuis 1975*
J. Schori
CHEMINÉES & CANAUX SA

CH 1763 Granges-Paccot - Tél. 026 460 55 40
www.schori-cheminees.ch

CAC Sàrl
ÉLECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

Tél.: 026 534 09 58
Fax: 026 534 09 85
Natel: 078 711 86 96

chcelectricite@hispeed.ch

cycles
pache
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rosé



Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

ANDRE VONLANTHEN & SYLVIANE ARMAND
ARCHITECTES HES / EPF

Avry-Bourg 11 1754 Avry

tél 026 470 20 66 fax 026 470 20 68
e-mail vonlanthen.architecte@vtx.ch



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le mercredi 14 décembre 2011 à 20.00 h.
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011:** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Présentation de la planification financière 2012 / 2016**
Commentaire de la commission financière
- 3. Budget 2012**
 - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement 2012**
Rapport de la commission financière
 - 3.2. Présentation du projet l'école avec ses conséquences sur l'impôt (Art. 48 RELCo) et en réponse aux motions "Genilloud" et "Mettraux" relatives à ce projet**
 - 3.3. Proposition de voter les points 3.4 et 3.5 de l'ordre du jour au bulletin secret**
Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents (Art. 18, al. 2 LCo).
Vote
 - 3.4. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 64.1 % à 72.1 %, avec effet au 1er janvier 2013**
Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 64.1 % à 72.1 %, avec effet au 1er janvier 2013
L'augmentation des coefficients d'impôts sera applicable uniquement dans le cas où le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire (point 3.5 des tractanda) est également approuvé par l'Assemblée.
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.5. Crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire**
Cet objet sera soumis au vote seulement si l'augmentation d'impôt (point 3.4 des tractanda) a été acceptée.
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.6. Crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.7. Budget de fonctionnement et d'investissement 2012**
Rapport de la commission financière et vote final
- 4. Divers**

Le Conseil communal



1700 Fribourg

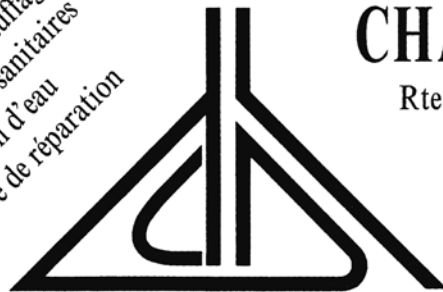
Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



Installations chauffages
Installations sanitaires
Adduction d'eau
Service de réparation



ENTREPRISE CHAVAILLAZ & Cie S.A.

Rte de Matran 45

1725 Posieux

Tél: 026 411 28 24

Fax: 026 411 40 00



HONDA

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

GARAGE J-M VONLANTHEN

TEL 026 470 19 17

Route de Fribourg 16 – 1754 Avry

FAX 026 470 26 77

Réparations et entretien toutes marques – Vente véhicules neufs et occasions

Préparations pour expertise – Essence et Diesel à prix discount

vilarel
SA Constructions

La force de l'expérience

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

ENSEMBLE,
BÂTISSONS VOTRE RÊVE !



Un terrain



un architecte



un constructeur



une entreprise
générale

UN MONDE
DE POSSIBILITÉS À VIVRE

3.1. Budget de fonctionnement et d'investissement 2012

Le budget proposé par le Conseil communal pour l'année 2012 est encarté dans la présente édition d'Avryzoom. Vous y trouverez le budget de fonctionnement 2012 et le budget d'investissement 2012, ainsi que les commentaires du Conseil communal y relatifs.



Projet de nouvelle école à Avry (Tractanda 3.2, 3.4 et 3.5)

1. Résumé et recommandation du Conseil communal

Le Conseil communal nouvellement élu en avril a pris ce projet en mains avec l'objectif de pouvoir répondre d'ici la fin 2011 au plus tard à la fois à la motion "Genilloud"¹ qui demandait à ce que le projet d'école issu du concours soit soumis au vote de l'Assemblée communale et à la motion "Mettraux"² qui demandait quant à elle de mettre ce projet d'école en relation avec la problématique future du centre du village et des investissements nécessaires.

Le Conseil communal en majorité composé de nouveaux élus a étudié durant les derniers mois ce projet à fond avec comme objectifs de s'assurer que

- ce projet couvrirait les besoins à court et moyen terme en matière d'écoles,

- son coût était dans les fourchettes des constructions d'écoles dans la région,
- il s'intégrait à long terme dans le futur concept du centre du village,
- la priorité de ce projet par rapport aux autres investissements était la bonne
- l'investissement important à consentir était finançable sans augmentation d'impôts.

Le Conseil communal a conclu que cette nouvelle école pouvait être vue comme une chance pour la commune, mais qu'elle ne pouvait pas être financée sans recourir à l'emprunt et sans une augmentation d'impôts pour couvrir les coûts annuels. Il a par conséquent décidé de lier les deux objets. Pour que l'école se construise, il faudra donc que les 2 objets soient approuvés par l'Assemblée communale le 14 décembre prochain. La procédure exacte est décrite en détail dans le chapitre 6 ci-après.

L'augmentation du coefficient d'impôt de 64.1 % à 72.1 % demandé par le Conseil communal amènera des recettes supplémentaires d'environ CHF 600'000 sur la base du budget 2012. Elles permettront de couvrir les coûts annuels à long terme de cette nouvelle école évalués également à quelques CHF 600'000³.

Bien que les coûts annuels ne soient effectifs qu'à partir de mi-2014, il a décidé de proposer à l'Assemblée communale de fixer l'entrée en vigueur de cette augmentation au 1er janvier 2013 déjà. En effet, le gros de l'investissement aura lieu en 2013 et il faudra déjà payer les intérêts et les frais du crédit de construction (environ CHF 200'000). Le solde des recettes supplémentaires permettra de limiter l'endettement global de la commune relatif à cet investissement en particulier ou aux autres investissements prévus ou en cours. Le plan de financement du projet (chapitre 4.6), ainsi que le financier 2012-2016 (tractandum 2 de l'Assemblée communale) donnera plus d'informations à ce sujet.

Le Conseil communal tient à relever qu'avec un coefficient d'impôts de 72.1, notre commune reste parmi les 40 communes du canton, respectivement

¹ Voir procès-verbal des Assemblées communales des 27.05.2010 et 15.12.2010

² Voir procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2010

³ Voir chapitre 4.6: coûts annuels CHF 709'640 auquel il faut déduire CHF 110'000 de locations des containers provisoires

les 7 communes de notre district les plus attractives fiscalement.

Le coût de cette nouvelle école actualisé par les architectes au début novembre est de 11,1 millions CHF avec une fourchette de plus ou moins 10%.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter

- l'augmentation de 64.1 % à 72.1 % à partir du 1er janvier 2013 des coefficients d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que sur les bénéfiques et les fonds propres des personnes morales,
- le crédit de CHF 10'656'506 pour la construction de la nouvelle école.

Quelque soit le résultat final, les motions "Genilloud" et "Mettraux" seront classées.



2. Historique du projet

C'est en 2001 que la commission scolaire proposa d'étudier une nouvelle école. En effet la dernière construction datait de 1978 et la population ne cessait d'augmenter.

En 2006 un nouveau départ fût donné avec la création d'un groupe de travail dont la tâche était l'écriture du cahier des charges.

Le 12 décembre 2007 les citoyens acceptaient à l'unanimité le crédit du concours d'architecture qui se déroula en 2008. 34 projets furent examinés et présentés à la population en automne. Après examen, le jury du concours retint 2 projets pour lancer, conformément à la norme SIA, un mandat d'étude parallèle afin de parfaire ces propositions. Le jury désigna le bureau ORS de Zurich vainqueur de cette procédure.

Et le 4 décembre 2008 l'Assemblée communale vota un crédit d'étude de détail afin de fixer le coût définitif du projet. Suite à cette votation, le Conseil communal rencontra les architectes qui s'adjoignirent le bureau fribourgeois Simonet et Chappuis afin de travailler sur une offre précise.

Les années 2009 et 2010 furent marquées par un ralentissement de l'accroissement de la population auquel se rajouta des incertitudes au sujet de la mise en zone de nouveaux terrains.

Ces faits provoquèrent une remise en question du projet qui fut mis en attente en automne 2009. Le Conseil communal chercha alors d'autres alternatives telles que l'agrandissement du cercle scolaire ou la construction de bâtiments plus simples.

En 2010, deux motions de citoyens⁴ ont été déposés, l'une demandant à ce que le projet issu du concours soit soumis au vote de l'Assemblée communale et l'autre qu'un projet alternatif plus petit et moins cher soit soumis au vote de l'Assemblée.

Lors de l'Assemblée communale de décembre 2010, le Conseil communal proposa au vote un projet alternatif répondant à la deuxième motion mentionnée ci-dessus, projet que l'Assemblée communale refusa. Durant cette même Assemblée, une motion d'un autre citoyen⁵ a été acceptée qui demandait à mettre le projet d'école issu du concours en relation avec le développement du centre du village et l'ensemble des investissements qui en découlent.

Au début 2011, le Conseil communal en place décida de laisser au nouveau Conseil communal issu des élections communales pour la nouvelle législature la responsabilité de traiter ce dossier.

⁴ La motion "Genilloud" demandait "au Conseil communal de soumettre à l'approbation de l'Assemblée communale, dans un délai de 6 mois, la demande de crédit de construction dans la continuité des crédits déjà votés pour le projet de nouveau bâtiment scolaire". La motion "Python" demandait "au Conseil communal de soumettre à l'approbation de l'Assemblée communale une demande d'un crédit de construction pour une solution alternative moins coûteuse".

⁵ La motion "Mettraux" traitée dans le chapitre 5.

3. Pourquoi une nouvelle école?

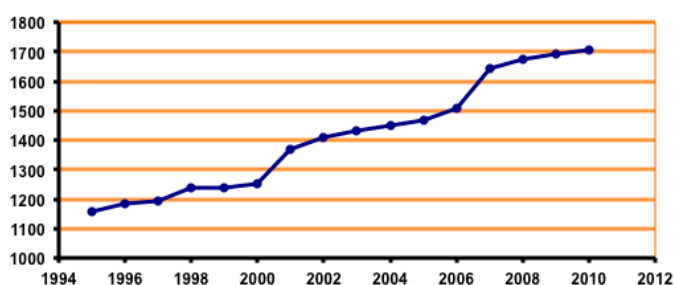
Plusieurs facteurs ont conduit l'ancien Conseil communal à se pencher sur la construction d'une nouvelle école. D'une part le besoin de nouveaux locaux au vu de l'augmentation des enfants à scolariser, ensuite l'introduction de la deuxième année d'école infantine et enfin le changement de concept et de lois découlant des nouvelles méthodes d'enseignement (surface des salles plus grandes).

Ces arguments ont été réévalués par le nouveau Conseil communal pour s'assurer qu'ils correspondent toujours à la situation à ce jour.

3.1 Augmentation de la population

L'évolution de ces dernières années a vu notre commune passer de 1000 habitants en 1978, date de la dernière construction scolaire, à environ 1800 en cette fin 2011. Cette croissance de notre commune est visible aussi sur le nombre d'enfants à scolariser.

Evolution de la Population



Comme vous l'aurez certainement appris en lisant ce numéro d'Avryzoom, nous avons fêté il y a quelques semaines la 1754^{ème} habitante de notre commune. Sur la base du plan d'aménagement local (PAL) actuellement en vigueur, la population à l'horizon 2015-2016 peut être estimée aux alentours de 1'850 personnes au maximum. Si on tient compte de la révision du PAL en cours, on peut estimer que la population pourrait augmenter, si tous les projets se réalisent rapidement, de quelques 500 habitants supplémentaires pour atteindre 2'350 personnes.

Horizon	Population	Enfants à l'école infantine et primaire ⁵
2011 - 2012	1'750	219 (effectif actuel 180)
2015 - 2016	1'850	231
2020 - 2021	2'350	294

Il est pratiquement impossible de déterminer avec exactitude combien d'élèves nous aurons effectivement dans le futur. Nous ne pouvons pas influencer les familles avec enfants à venir habiter dans notre commune. Cette estimation peut même s'avérer totalement fautive si par exemple aucun propriétaire sans enfant en âge de scolarité ne quitte la commune et que tous les nouveaux arrivants n'ont pas non plus d'enfants en âge de scolarité.

Cela donne néanmoins un ordre de grandeur. L'école proposée au vote de l'Assemblée communale offre 12 classes et se base sur un effectif maximal de 240 élèves. Pour l'année scolaire en cours, 180 élèves sont répartis sur 10 classes (8 primaires et 2 enfantines). Le nombre de classes, ainsi que l'effectif devraient rester identique pour la prochaine année scolaire.

Il faut relever que dans le cadre du plan directeur de l'agglomération qui doit être approuvé d'ici la fin de cette année, il est prévu un développement encore plus important de notre commune d'ici 20 ans qui pourrait compter plus de 3'000 habitants.

Le projet présenté permet de couvrir sans problème les besoins scolaires actuels et certainement ceux des 10 prochaines années.

3.2 L'introduction de deux années d'école infantine

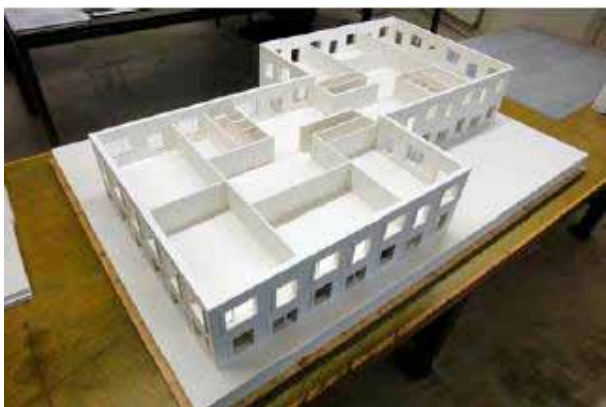
Le 7 mars 2010, les fribourgeois acceptaient en votation le concordat HarmoS qui introduit de fait la deuxième année d'école infantine : "L'élève est scolarisé dès l'âge de 4 ans révolus". Mais l'accord HarmoS demande aussi aux communes de mettre à disposition des enfants scolarisés une structure d'accueil extra scolaire et de favoriser les horaires blocs. Ces paramètres avaient été pris en compte

⁵ Ce montant est calculé sur la moyenne actuelle dans Sarine-Ouest.

dans les besoins en locaux à construire ou à réaménager dans les bâtiments existants.

Il est à noter que le Conseil communal a décidé d'introduire la 2^{ème} année d'école enfantine lors de la prochaine rentrée scolaire déjà (2012-2013), ce qui permettra de garder les 2 classes enfantines actuelles malgré la baisse ponctuelle du nombre d'élèves dans cette tranche d'âge.

Contrairement aux prévisions, l'introduction de la 2^{ème} année enfantine n'aura finalement pas nécessité la création d'une nouvelle classe. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne sera pas nécessaire de le faire dans un avenir proche en fonction des arrivées et départs dans la commune. Il suffit de 11 nouveaux enfants dans cette tranche d'âge pour nécessiter une nouvelle classe.



3.3 Satisfaction des locaux actuels aux nouvelles directives d'enseignement

Il est indiscutable que les bâtiments scolaires actuels ne correspondent plus aux nouvelles directives et lois découlant des nouvelles méthodes d'enseignement, en particulier au niveau des surfaces de salles de classe.

Le projet présenté permet de construire rapidement un nouveau bâtiment aux nouvelles normes et de réunir, tout au moins pour quelques années, sur un même site en tous les cas toutes les classes.

Il a toujours été prévu que l'accueil extrascolaire ne se trouverait pas dans les bâtiments de la nouvelle école, à l'exception des repas qui seraient servis éventuellement dans la salle d'accueil multifonctionnelle.

La salle de gymnastique actuelle ne permettra probablement pas de couvrir à moyen-long terme

les besoins scolaires. L'occupation actuelle de la salle de gymnastique laisse une marge pour une classe supplémentaire sans devoir faire des choix drastiques quant à la réduction du nombre d'heures de sport, à l'organisation de séances de gymnastiques en dehors des horaires scolaires ou à l'utilisation d'autres infrastructures.

La construction d'une 2^{ème} halle de gymnastique pour des besoins scolaires dans un horizon pas très lointain n'est donc pas à exclure. Il faut relever qu'en cas d'acceptation du projet présenté, la salle d'accueil multifonctionnelle est prévue pour pouvoir y faire la rythmique des "petits" et est pour cela subventionnée.

3.4 Conclusion

Après avoir réévaluer les arguments de l'époque pour la construction d'une nouvelle école, comparer dans la mesure du possible ses coûts par rapport à d'autres projets d'école dans la région et évaluer sommairement des alternatives comme abandonner le projet pour refaire un concours pour une école intégrant les besoins sportifs et extrascolaires ou pour garder les bâtiments actuels et ne procéder qu'à la construction de quelques classes supplémentaires, le Conseil communal est arrivé à la conclusion suivante:

- Le projet présenté correspond aux besoins actuels en matière d'enseignement et n'est pas surdimensionné par rapport aux besoins scolaires actuels et à moyen terme.
- Ses coûts sont corrects et tiennent la comparaison avec les projets voisins.
- Le problème du dimensionnement de la halle de gymnastique pour les besoins scolaires n'est pas aigu et ne remet pas fondamentalement en cause le projet présenté.

D'un point de vue strictement scolaire⁶, le Conseil communal en a finalement conclu qu'il n'y a pas de raison suffisante d'arrêter ce projet, de perdre les quelques CHF 615'000⁷ déjà investis et d'attendre encore quelques années pour avoir éventuellement, mais sans garantie, un projet meilleur et moins

⁶ Le point de vue du centre du village comme demandé par la motion "Mettraux" est traitée dans le chapitre 5 ci-après.

⁷ CHF 180'000 (concours) et CHF 434'174 (étude de détail)

cher⁸. Il faut de plus relever qu'un nouveau projet demanderait d'investir à nouveau probablement 1/2 million en frais de concours et d'étude de détail, sans compter le fait qu'il faudrait acheter les containers loués⁹ actuellement sans être sûr de pouvoir les revendre par la suite.

4. Le projet soumis au vote

4.1 Concept

Le projet présenté est celui issu du concours. C'est un bâtiment comprenant douze salles de classe répondant aux nouvelles exigences de l'enseignement, ainsi que 5 locaux (sans l'abri PC) pour les différentes activités telles que conciergerie, salles des maîtres ou d'appui scolaire.

Le concept tient compte de la volonté des enseignants et de l'ancien Conseil communal de réunir sur un même site toutes les classes, les salles spéciales telles salles des maîtres, de logopédie ou d'appui scolaire ou une salle d'accueil multifonctionnelle pouvant servir notamment aux repas de l'accueil extrascolaire et/ou à des activités ludiques ou sportives.

4.2 Cahier des charges

Le cahier des charges qui a servi de base au concours comprenait les locaux suivants:

- 9 salles de classe primaire de 81 m²
- 3 salles de classe enfantine de 96 m²
- 1 salle des maîtres y. c. rangement
- 2 salles d'appuis de 21 m²
- 1 économat de 25 m²
- 1 local concierge et des locaux techniques
- 1 salle d'accueil multifonctionnelle de 200 m²

⁸ Il faut relever que l'expérience dans la construction a tendance à démontrer que l'augmentation des coûts dans la construction a souvent compensé les économies espérées en reportant un projet pour le redimensionner p. ex.

⁹ Location annuelle: CHF 110'000. Avec le projet d'école proposé, leur location ne dépassera pas leur coût d'achat, ce qui ne serait pas le cas avec un nouveau projet.

4.3 Un peu plus qu'une simple école

Il contient aussi une salle d'accueil multifonctionnelle qui comme son nom l'indique sert à plusieurs affectations. On peut en effet y faire de la rythmique avec les enfants de l'école maternelle, on peut aussi y servir des repas à midi ou organiser des réunions de parents le soir.

Des locaux de protection civile pour 200 personnes font également partie du complexe.

Enfin, le bâtiment a été conçu de telle manière que la centrale de chauffe actuellement prévue uniquement pour le nouveau bâtiment puisse être dédoublée facilement pour pouvoir servir de centrale de chauffe pour tous les bâtiments du complexe centre du village (chapelle, halle de gymnastique, maison communale, bâtiments 68 et 78). Un investissement supplémentaire de quelques CHF 100'000 non compris dans le coût du projet soumis au vote permettra l'arrêt de la chaudière actuelle qui arrive en fin de vie.

4.4 Son intégration dans le centre village

La position du nouveau bâtiment s'intègre dans le concept de centre du village proposé par le Conseil communal et décrit de manière plus détaillée plus loin dans le document. Il permet de mettre en valeur l'espace entre l'école, la halle de gymnastique et le bâtiment 78. La cour ainsi créée deviendra une place de jeu et offrira un espace convivial utilisable lors de manifestations villageoises.



4.5 L'échéancier

Une décision positive en ce mois de décembre 2011 permettrait, sous réserve d'éventuels recours ou de problèmes majeurs, la mise en service dans un délai de deux ans, soit une mise à disposition des élèves pour la rentrée scolaire 2014-2015.



4.6 Le coût du projet, son plan de financement et ses impacts sur les finances communales

Le coût global du projet se monte à 11,1 millions avec une fourchette de +/- 10%. Il tient compte de l'augmentation des coûts dans la construction depuis la fin de l'étude de détail au début 2010.

Les montants déjà investis pour l'étude de détail de CHF 434'174 sont compris dans ce coût¹⁰.

Le niveau de fiabilité de ce coût global est élevé, car de nombreuses études de détail ont été réalisées pour atteindre ce résultat. Il est tel que le Conseil communal s'engage pour que, sous réserve d'un problème majeur totalement imprévisible, le crédit global demandé ne soit pas dépassé.

Le montant des subventions pour l'école en elle-même n'est pas encore connu définitivement mais selon les dernières informations en notre possession, elles s'élèveront à environ CHF 600'000.

La construction de l'abri de protection civile pour 200 places sera partiellement financée par un prélèvement de CHF 300'000 (200 places à CHF 1'500) dans la réserve alimentée par les contributions de remplacement pour les abris PC. Il faut relever que la construction de cet abri permet une économie légère (environ CHF 25'000) par rapport à un sous-sol excavé sans abri (base de calcul CHF 350/m³).

¹⁰ Les coûts du concours de CHF 180'000 sont à rajouter pour avoir le coût complet de cette nouvelle école.

Plan de financement

Coût du projet

Coût brut du projet	11'090'680
Etude de détail déjà payée	-434'174
Crédit demandé	10'656'506
Subventionnement cantonal pour l'école	-600'000
Prélèvement dans la réserve alimentée par les contributions de remplacement pour les abris PC	-300'000
Solde net à charge de la commune	9'756'506

Couverture de la dépense

Recettes courantes	57'606
Crédits disponibles	200'000
Emprunt	9'500'000
Montant de la dépense nette	9'756'606

Frais de fonctionnement

Intérêts passifs (taux 2% de la dépense nette)	195'130
Amortissement annuel minimal (taux 3% de la dépense nette)	292'700
Frais de fonctionnement annuel (2% ¹¹ du coût brut)	221'810
Sous-total	709'640
Economies des frais d'entretien ¹²	110'000
Frais de fonctionnement annuels ¹³	599'640

Impact sur les finances communales

Les finances communales ne sont plus aussi bonnes que dans le passé. Même si les comptes sont toujours légèrement positifs après clôture et que cela sera probablement aussi le cas pour 2011,

¹¹ Pourcentage identique à celui calculé pour le projet des pavillons en 2010

¹² Plus de location des containers provisoires à payer

¹³ A partir de 2015

les budgets proposés sont déficitaires ou juste équilibrés ces dernières années.

La marge sur les comptes de fonctionnement permet tout au plus de financer les crédits déjà votés, mais pas de financer les coûts annuels d'investissements aussi conséquents que celui proposé ici. Le financement de ce crédit pour l'école nécessite le recours à l'emprunt.

Le plan financier qui sera présenté à l'Assemblée communale du 14 décembre montrera plus en détail les investissements à faire et leurs conséquences sur les finances communales.

Il faut partir du principe que les charges annuels de CHF 599'640 ne pourront pas être absorbées dans le cadre des budgets de fonctionnement sans une augmentation sensible des recettes. Pour financer cette nouvelle école, une augmentation d'impôt équivalente est donc inévitable. Sur la base des recettes budgétées pour 2012, une augmentation du coefficient d'impôt sur les personnes physiques (revenu et fortune) et morales (bénéfices et fonds propres) de 64.1 % à 72.1 % amènent des recettes supplémentaires de quelques CHF 591'700.

Bien que les coûts de fonctionnement ne soient effectifs qu'à partir de mi-2014, le Conseil communal a décidé de proposer à l'Assemblée communale de fixer l'entrée en vigueur de cette augmentation au 1^{er} janvier 2013 déjà. En effet, le gros de l'investissement aura lieu en 2013 et il faudra déjà payer les intérêts et les frais du crédit de construction (environ CHF 200'000). Le solde des recettes supplémentaires permettra de limiter l'endettement global de la commune relatif à cet investissement en particulier ou aux autres investissements prévus ou en cours.

Convaincu de la nécessité d'augmenter les impôts pour financer cette nouvelle école, il a décidé de lier les 2 objets lors de l'Assemblée communale.



4.7 Bases pour une meilleure transparence ou pour comparer avec d'autres projets

Pour permettre une meilleure transparence entre les coûts directement liés à l'école et les autres, le coût global peut se décomposer ainsi:

Ensemble des 12 classes et des locaux annexes nécessaires à l'enseignement	8'508'946
Equiperment des salles de classe	491'580
Salle d'accueil multifonctionnelle	1'216'502
Total pour la partie scolaire	10'217'028
Abris de protection civile	569'260
Centrale de chauffe (partie non nécessaire à l'école)	40'467
Aménagement extérieur	263'925
Total pour la partie non scolaire	873'652

Les montants ci-dessus sont calculés selon la norme SIA 416. A l'exception des aménagements extérieurs, de la partie de la centrale de chauffe non spécifique à l'école et de l'équipement des salles de classes, il a été réparti sur chaque poste au prorata les coûts non imputables directement à la construction¹⁴ ou à un des postes ci-dessus.

Il est très délicat de comparer les chiffres avec d'autres projets, car les bases de calculs sont souvent différentes. Pour se forger son opinion, le Conseil communal a basé ses propres comparaisons sur le montant total de CHF 8'134'080¹⁵, ce qui représente un montant par classe de CHF 677'840, ce qui est tout-à-fait comparable avec les informations plus détaillées qu'il a reçu de ses collègues des communes voisines ayant des projets similaires.

¹⁴ Pour les initiés, il s'agit des montants CFC 1, 3, 5 et 9

¹⁵ Ce montant a été calculé selon la norme SIA 416 sur la base du montant CFC 2 auquel a été rajouté une partie du CFC 9 qui correspond aux ameublements et équipements fixes, comme par exemple les armoires murales.

4.8. Les préavis

Le projet a été présenté les 11 octobre dernier aux enseignants et à la commission scolaire ainsi que le lendemain à la commission financière. Cette dernière a remercié le Conseil communal de lui avoir présenté le projet en détail, ce qui lui sera utile pour se déterminer, mais n'a pas souhaité donné à ce stade un préavis sur le projet d'école en lui-même, estimant que ce n'était pas son rôle. Son préavis financier sera donné lors de l'Assemblée communale.

La commission scolaire a évalué ce projet sous l'angle des aspects suivants: le bien-être de l'enfant, la perspective de l'enseignant, l'infrastructure, les finances, le temps nécessaire pour un projet alternatif et la modularité du bâtiment.

Elle est arrivée à la conclusion qu'avec différentes améliorations à l'intérieur et à l'extérieur, le projet présenté est acceptable.

Le corps enseignant a besoin de nouveaux locaux rapidement et n'approuve pas l'ajout de containers indéfiniment. Le projet proposé lui convient avec quelques modifications et il l'approuve.

Le Conseil communal a étudié leurs remarques et suggestions et est convaincu que des solutions pourront être trouvées en restant dans le cadre du crédit demandé, par la future commission de bâtisse qui sera chargée de mener à bien ce projet.



5. Le concept du centre du village et les coûts y relatifs

5.1 La motion "Mettraux"

Lors de l'Assemblée communale du 15 décembre 2010, une proposition de M. René Mettraux¹⁶ avait été soumise au vote et transmise au Conseil communal par 63 voix pour, 42 voix contre et 14 abstentions.

Cette proposition demandait au Conseil communal d'étudier et de présenter au cours d'une séance d'information d'abord¹⁷, un projet global qui comprenne:

- les différentes variantes de ce projet d'école (les pavillons et le projet lauréat du concours)
- l'assainissement de la halle de gymnastique et la construction d'une salle d'accueil demandée par les sociétés depuis longtemps.
- les rénovations du bâtiment de l'école 1968.

Il sera répondu à cette motion lors de la séance d'information du 7 décembre prochain. Les lignes directrices esquissées ci-après sous le chapitre 5.2 feront l'objet d'une présentation générale, particulièrement d'un plan de la situation actuelle, d'un projet du centre-village après interventions et d'une liste de mesures et l'estimation de leurs coûts.

Lors de l'Assemblée communale du 14 décembre, après avoir répondu aux éventuelles questions encore ouvertes suite à la séance d'information, cette motion sera considérée comme classée, l'information demandée par la motion ayant eu lieu le 7 décembre. Il n'y aura donc pas de vote à ce sujet lors de l'Assemblée communale du 14.

Le Conseil communal tient à préciser que lors de la séance d'information du 7 décembre, le projet de pavillons ne sera pas présenté, puisque cet objet a été rejeté par les citoyens le 10 décembre 2010. Les personnes intéressées peuvent venir consulter ce projet au bureau communal et quelques copies papier seront disposées dans la salle le jour de la

¹⁶ Voir le texte exact dans le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2010

¹⁷ Note du Conseil communal: il a interprété ce "d'abord" comme signifiant "avant de présenter au vote le projet issu du concours".

séance d'information. Il en va de même pour les projets qui n'ont pas été retenus lors du concours. Le projet lauréat du concours sera par contre présenté en détail en présence des architectes.

Les investissements prévus pour 2012-2016 pour réaliser les premières étapes de ce centre du village seront repris dans le plan financier qui sera présenté à l'Assemblée communale du 14 décembre avant le vote sur le projet d'école présenté. Selon l'article 10, alinéa 1, lettre r), l'Assemblée communale prend acte de ce plan financier, il n'y aura donc pas de vote sur ce plan financier lors de l'Assemblée communale du 14.

5.2 Lignes directrices pour le centre du village

Le nouveau Conseil communal a élaboré un schéma directeur marquant ses intentions d'interventions dans le centre-village, c'est-à-dire le périmètre incluant la zone des écoles, de la halle de gym, de l'administration ainsi que des terrains avoisinants et des accès. Il a procédé à une analyse détaillée de la situation actuelle, c'est-à-dire notamment sous l'angle des problèmes d'accès, des possibles conflits d'usage et de manques d'infrastructures et d'équipements. Le Conseil communal a dès lors listé les mesures à prendre sur le site à court comme à moyen terme, pour améliorer l'usage du site, sous l'angle notamment de la sécurité, de l'amélioration du caractère de détente et de zone de rencontre ainsi que de l'amélioration des accès. De cette démarche résulte une liste d'une trentaine de mesures différentes. L'ensemble des mesures a été finalement classé en fonction de leur priorité et du phasage de leur réalisation.

Le document a été adopté par le Conseil communal comme lignes directrices internes. Il n'a pas de statut liant pour les particuliers. Il doit être considéré comme un élément évolutif qui guide les interventions du Conseil communal sur le périmètre du centre-village et dont les mesures doivent être mises à jour et réadaptées à un rythme régulier.

Ces lignes directrices découpent le centre-village en 3 grandes zones: une zone "scolaire" incluant la nouvelle école et le bâtiment 78, une zone "sport" incluant la halle de gymnastique et les installations sportives extérieures et une zone "administrativo-sociéto-culturelle" incluant le bureau communal, le

bâtiment 68 et la chapelle. Les besoins futurs comme par exemple de nouveaux bâtiments scolaires ou une deuxième halle de gymnastique se réaliseront dans le cadre de ces 3 zones.

5.3 Le futur des autres bâtiments

Le projet de nouvelle école proposé libère de nombreux locaux principalement dans le bâtiment 68 qui pourront être mis à disposition de l'administration, des sociétés ou pour d'autres activités extrascolaires.

Le Conseil communal n'envisage en aucune façon de vendre l'un ou l'autre des bâtiments de cette zone du centre du village. Il souhaite au contraire valoriser ces locaux pour qu'ils puissent satisfaire les autres besoins des sociétés, de notre jeunesse, ainsi qu'au niveau culturel et voit donc la nouvelle école comme une chance puisqu'elle libérera de nombreuses surfaces qui permettront de répondre aux besoins de plus en plus aigües en matière de locaux pour les activités de nos nombreuses sociétés, sans oublier bien entendu les besoins de locaux en matière d'accueil extrascolaire qui trouveront place soit dans le bâtiment 78, soit dans celui de 68.

5.4 L'assainissement et la rénovation de la halle de gymnastique actuelle

Le Conseil communal soutient la nécessité d'assainir rapidement la halle de gymnastique pour qu'elle corresponde aux normes actuelles principalement en matière d'isolation. Mais il soutient également les besoins exprimés par les sociétés pour l'adjonction d'une buvette et de gradins.

Le projet élaboré par l'ancien Conseil communal en collaboration avec la commission des sports sera présenté également sommairement lors de la séance d'information du 7 décembre prochain.

Le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'une deuxième halle pour des activités extrascolaires ne se justifiait plus depuis que la halle polyvalente du CO peut être louée par la commune pour ses sociétés.

Mais étant donné qu'une deuxième halle pour satisfaire cette fois les besoins scolaires n'est plus forcément à exclure dans un avenir plus ou moins

proche, le Conseil communal va en 2012 revoir le projet élaboré avec la commission des sports pour s'assurer que la construction éventuelle d'une deuxième halle s'intègre de manière optimale avec le projet élaborée avec la commission des sports.

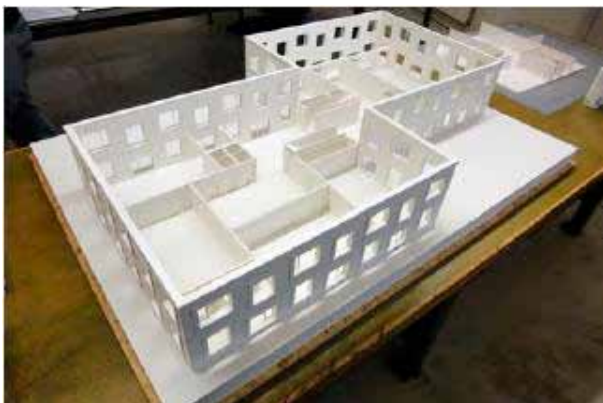
Le Conseil communal s'engage à présenter un projet actualisé et à faire voter un crédit d'investissement pour ce projet lors de l'Assemblée communale de fin 2012 réservée traditionnellement aux budgets de fonctionnement et d'investissements.

5.5 L'assainissement et la rénovation du bâtiment 68

Le Conseil communal est d'avis que ce bâtiment peut être assaini et rénové sans trop d'investissements pour répondre aux besoins extrascolaires.

Cet assainissement et cette rénovation ont une priorité moindre à ses yeux que l'assainissement et la rénovation de la salle de gymnastique, car les locaux de ce bâtiment peuvent être utilisés plus ou moins tels quels à court terme pour d'autres besoins, comme par exemple des locaux pour la musique, voire l'accueil extrascolaire ou le centre de loisirs.

Il intégrera cet objet dans son plan financier et le réalisera à court-moyen terme en fonction de des capacités financières de la commune.



6. Conclusion finale, proposition du Conseil communal et procédure de vote

6.1 Conclusion finale du Conseil communal

Au vu des éléments et conclusions mentionnés ci-dessus, le Conseil communal est arrivé à la conclusion que:

- ce projet couvrirait les besoins à court et moyen terme en matière d'écoles,
- son coût était dans les fourchettes des constructions d'écoles dans la région,
- il s'intégrait à long terme dans le futur concept du centre du village,
- la priorité de ce projet par rapport aux autres investissements était la bonne,

mais

- l'investissement important à consentir n'est pas finançable sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les impôts.

6.2 Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose par conséquent à l'Assemblée communale d'approuver:

- Le crédit de CHF 10'656'506 pour la construction de la nouvelle école primaire, telle que présentée.
- L'augmentation de 64.1 % à 72.1 % à partir du 1er janvier 2013 du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les bénéfiques et les fonds propres des personnes morales.

Le Conseil communal rend attentif que les deux objets, bien que votés séparément, sont liés. Si les deux objets devaient ne pas être acceptés, le projet proposé ne se réalisera pas et sera abandonné définitivement.

Vu l'historique de ce dossier et son importance pour le futur de notre commune, le Conseil communal proposera à l'Assemblée communale le vote de ces deux objets au bulletin secret selon l'article 18 alinéa 2 de la loi sur les communes.

Quelque soit le résultat final, les motions "Genilloud" et "Mettraux" seront classées.

6.3 Procédure pour le vote

La procédure sera la suivante:

Vote sur la proposition du Conseil communal de faire voter l'augmentation au 1^{er} janvier 2013 du coefficient d'impôt (tractandum 3.4) et le crédit d'investissement pour le nouveau bâtiment scolaire (tractandum 3.5) au bulletin secret

- Si la proposition est admise par le cinquième des membres présents, les votes sur ces 2 tractanda se feront au bulletin secret. Dans le cas contraire, le vote aura lieu à main levée conformément à l'article 18, alinéa 1 de la loi sur les communes.

Vote sur l'augmentation au 1^{er} janvier 2013 du coefficient d'impôts de 64.1 % à 72.1 % pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales

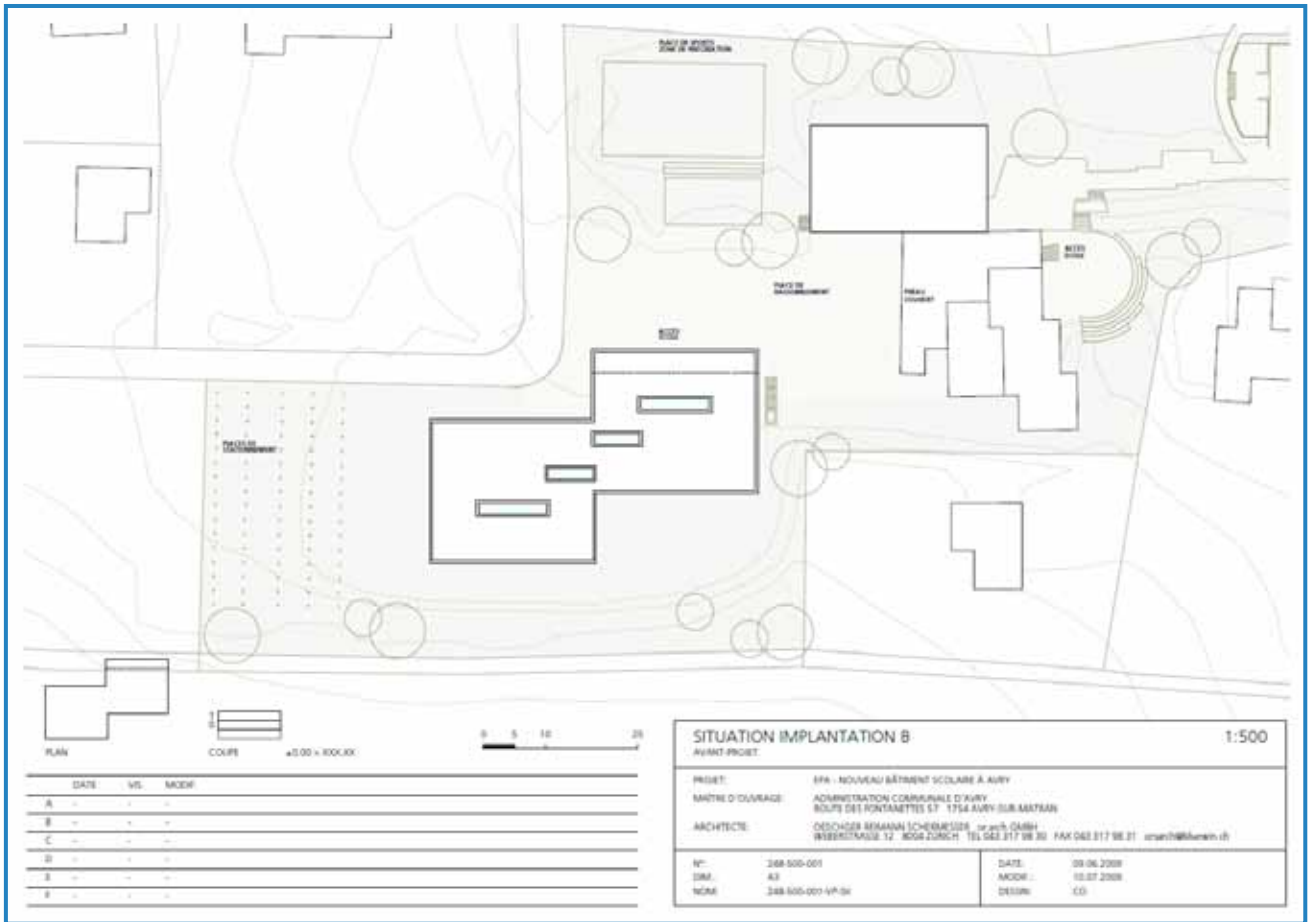
- L'augmentation du coefficient d'impôts ne sera applicable que si le crédit pour la nouvelle école votée sous le tractandum 3.5 est accepté.

Vote sur le crédit de CHF 10'656'506 pour la construction de la nouvelle école primaire

- Ce vote aura lieu sous réserve que l'augmentation du coefficient d'impôt votée sous le tractandum 3.4 ait été préalablement acceptée.

Vote final sur le budget de fonctionnement et d'investissement pour 2012





FACADE OUEST

COUPE C-C

PLAN

COUPE

0 2 4 10

DATE	VS	MODIF.
A	-	-
B	-	-
C	-	-
D	-	-
E	-	-
F	-	-

FACADE OUEST, COUPE C-C		1:200
PROJET DE L'OUVRAGE		
PROJET:	EPA - NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE À AVRY	
MÂTRE D'OUVRAGE:	ADMINISTRATION COMMUNALE D'AVRY ROUTE DES FONTANETTES 57 1754 AVRY-SUR-MATRAN	
ARCHITECTE:	DESCHERER REMANN SCHERMESSER arch GMBH WEBERSTRASSE 12 8004 ZÜRICH TEL 043 317 98 30 FAX 043 317 98 31 onsarch@blawein.ch	
N°:	248-200-022	DATE: 03.11.2009
DM:	A3	MODIF.: -
NOM:	248-200-001-VP	DESSIN: CO

FACADE EST

COUPE B-B

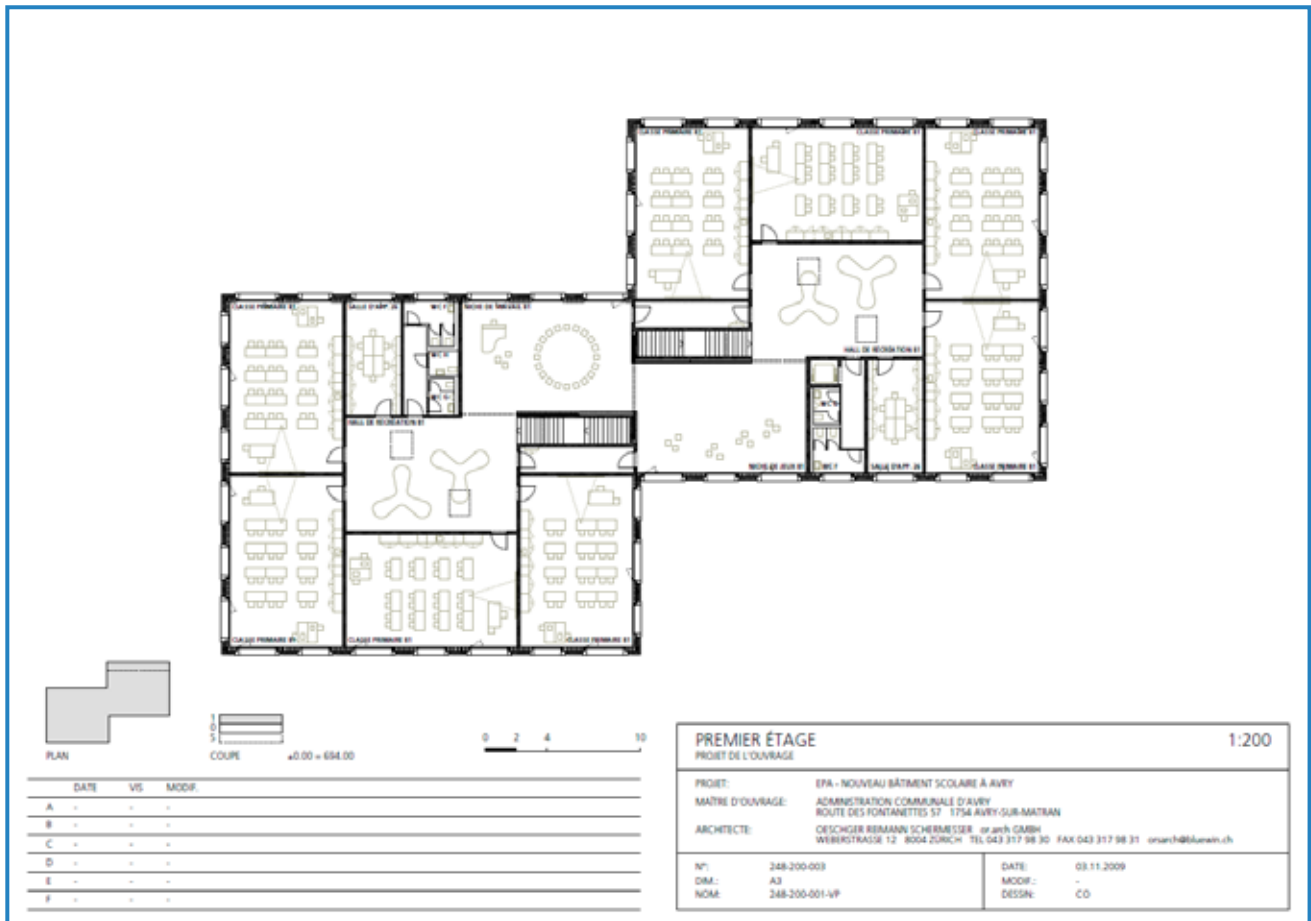
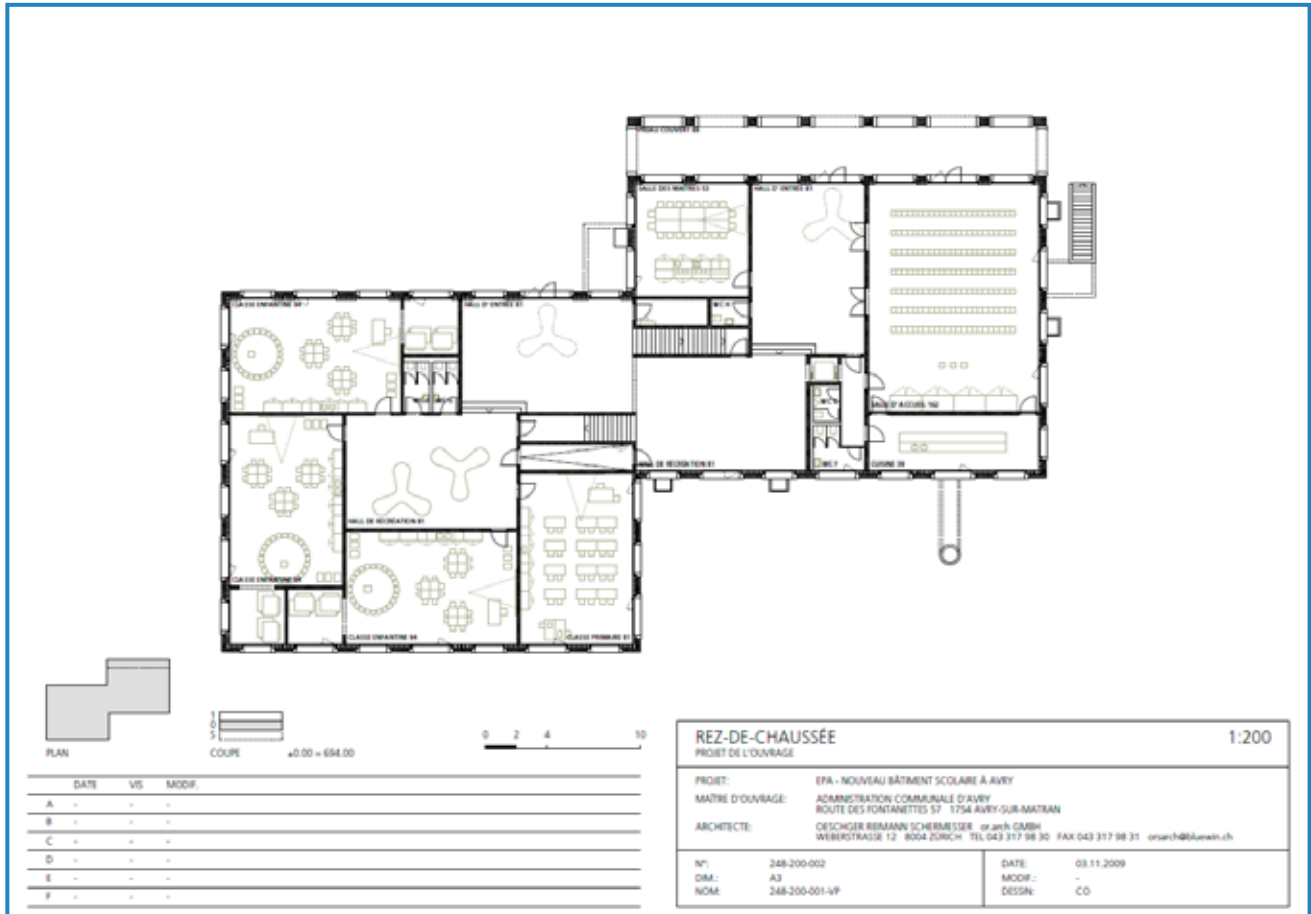
PLAN

COUPE

0 2 4 10

DATE	VS	MODIF.
A	-	-
B	-	-
C	-	-
D	-	-
E	-	-
F	-	-

FACADE EST, COUPE B-B		1:200
PROJET DE L'OUVRAGE		
PROJET:	EPA - NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE À AVRY	
MÂTRE D'OUVRAGE:	ADMINISTRATION COMMUNALE D'AVRY ROUTE DES FONTANETTES 57 1754 AVRY-SUR-MATRAN	
ARCHITECTE:	DESCHERER REMANN SCHERMESSER arch GMBH WEBERSTRASSE 12 8004 ZÜRICH TEL 043 317 98 30 FAX 043 317 98 31 onsarch@blawein.ch	
N°:	248-200-020	DATE: 03.11.2009
DM:	A3	MODIF.: -
NOM:	248-200-001-VP	DESSIN: CO



3.6. Crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire

1. Situation actuelle

Notre bus scolaire a été acheté il y a plus de 10 ans et a parcouru plus de 130'000 kilomètres à ce jour. Les coûts pour son entretien ne se justifient plus et il ne correspond plus aux exigences en matière de transport scolaire. Son remplacement est devenu nécessaire.

2. Nouveau bus scolaire

Notre choix s'est porté sur un bus scolaire de 25 places de la marque Renault Master 125.39 qui respecte déjà les normes entrant en vigueur au 1er juillet 2012.

Le bus est équipé d'un limiteur de vitesse 100km et un tachygraphe numérique. Etant conçu uniquement pour transporter des enfants en dehors du chauffeur, il ne sera plus mis à disposition des sociétés.

3. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter l'acquisition de ce nouveau bus scolaire et d'approuver le crédit demandé de CHF 75'000 pour le budget 2012.

SARINA cuisine

www.sarina-cuisine.ch

350 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous

INFORMATIONS COMMUNALES

Félicitations à notre syndic-député

Notre syndic, Benoît Piller, a été brillamment élu au Grand Conseil le 13 novembre dernier. Il a obtenu le 6ème score de Sarine-campagne avec 4'358 voix. Le Conseil communal le félicite chaleureusement pour son élection. Il se réjouit de savoir que les intérêts des communes en général, mais également de notre village, seront bien défendus. Il lui souhaite d'ores et déjà plein succès et beaucoup de plaisir.

Nos sapeurs-pompiers sont au top



Le samedi 5 novembre dernier, notre corps de pompiers a passé avec succès l'inspection cantonale qui a lieu tous les 4 ans. Le Conseil les félicite et les remercie pour leur engagement et leur motivation. Il est fier et heureux de posséder une équipe soudée sur laquelle il peut compter en cas de coup dur dans notre commune.

La journée a commencé le matin par une inspection administrative et technique (règlements, documentation, matériel, locaux, etc.).

Elle a continué l'après-midi par différents exercices pour tester les hommes par rapport aux procédures pour le services des tuyaux, la mise en place du camion tonne-pompe, le déploiement des échelles, la protection respiratoire et le sauvetage. Il faut relever que notre corps de sapeurs-pompiers est un des rares du canton à avoir des équipes formées et

équipées pour le sauvetage de personnes à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

La journée s'est terminée par un exercice de sauvetage de 2 personnes et d'extinction d'un incendie chez M. Vincenzo Piselli à Praz-Fert, que le Conseil remercie d'avoir accepté de prêter sa maison pour cette occasion. Cet exercice a été parfaitement dirigé par Joël Martin, qui était observé attentivement non seulement par les inspecteurs cantonaux, mais également par notre Commandant Claude Sapin, rélégué pour l'occasion à un simple rôle d'observateur et surtout par notre ancien commandant du feu, Charly Page, qui est membre de la commission du feu.

Le mot de la fin pour le Commandant Jordan, responsable de l'inspection lors du debriefing avec les autorités communales: "J'ai rarement vu des pompiers courir aussi vite durant un exercice et obéir aussi bien aux ordres. Cela fait plaisir!

Un grand bravo à toute l'équipe qui a fini la soirée avec un repas en commun à l'Auberge communale.

1754 : Avry ou...Ludivine ?



Il y a des chiffres qui marquent. Ainsi certains ont choisi de se marier le 11/11/11 pour éviter toute malencontreuse scène de ménage en cas d'oubli d'anniversaire de mariage. Mais tout ne peut se décider : le hasard est encore grand maître dans les naissances, les matches, les plaques minéralogiques, les billets de loterie, l'inscription dans une commune... C'est ce que doit se dire Ludivine Pittet, domiciliée depuis le 31 octobre

2011 à 1754 Avry, dont elle est devenue la 1754ème habitante.

Née à Fribourg le 20 avril 1989, Ludivine a passé son enfance à Matran. Assistante médicale de formation, elle travaille dans un home médicalisé de Villars-sur-Glâne. Les autorités d'Avry ont accueilli avec beaucoup de plaisir cette charmante et sympathique jeune fille, lui souhaite d'agréables moments avec les 1753 autres habitants du village et se réjouissent de la rencontrer dans les diverses manifestations de la commune.

Commission d'information

Il y a toujours une place à repourvoir dans la commission d'information.

La commission d'information est une commission importante dans le cadre de la vie de notre village. Elle se charge principalement de la rédaction des articles dans Avryzoom et sur notre site Internet.

Si l'information vous intéresse, que vous aimez rédiger des textes ou que vous avez toujours rêvé d'être journaliste, chroniqueur ou écrivain, vous avez le profil idéal pour participer activement aux travaux de cette commission et nous nous réjouissons de votre candidature.

Merci d'annoncer votre intérêt au bureau communal jusqu'au vendredi 23 décembre 2011 au plus tard.

Le conseil communal



Invitation

Les citoyennes et citoyens actifs ainsi que la population de la commune d'Avry sont invités à

une assemblée d'information

qui aura lieu le

**7 décembre 2011 à 20h00 à l'Auberge
d'Avry-Rosé à Rosé**

A cette occasion, le Conseil communal fournira des informations détaillées sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée communale fixée au 14 décembre 2011.

Une information sur le projet "centre village" sera également donnée.

Le Conseil communal d'Avry

Les transports publics

De manière à encourager l'usage des transports publics par ses habitants, le Conseil communal subventionne, depuis le 1er août 2007, l'achat des abonnements pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

Les modalités de la participation

Le montant de la participation de la commune est fixé à 20% du prix d'achat de tout titre de transport annuel. Le montant maximum remboursé par la commune est de Fr. 100.- par année et par abonnement annuel nominatif.

Les modalités de remboursement

- Le remboursement de la participation de la commune intervient une fois par an.
- Les bénéficiaires doivent remplir la demande jointe et l'adresser à l'administration communale accompagnée d'une photocopie de l'abonnement et de la quittance d'achat.
- Le remboursement se fait par crédit en compte.



Transports en commun, remboursement de l'abonnement

(A envoyer à l'administration communale d'Avry, Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry)

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ Lieu : _____

Date de naissance : _____

Date d'achat de l'abonnement : _____

No de compte bancaire /CCP : _____

Montant de la participation communale pour les jeunes jusqu'à 25 ans
(20% du prix d'achat, maximum Fr. 100.-) _____

Lieu : _____

Date : _____

Signature : _____

Annexe : 1 copie de l'abonnement

1 copie de la quittance d'achat

Visa pour paiement : _____

Date : _____

D. 650.318.01



André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry

Pierre de Feu SA



Taille de pierre, rénovation de façades, poêles et cheminées
Rte de l'Industrie 16 • 1754 Avry-Rosé • Tél. 026 470 29 00 • Fax 026 470 29 15
www.pierredefeu.com E-mail contact@pierredefeu.com

Soins du corps et du visage
Massage aux pierres chaudes
Epilations
Onglerie
Power Plate
Solarium
Pédicure
Maquillage
Wellness

ESPACE ELLE & LUI

BODY BEAUTY & WELLNESS

Avry.Bourg 24 - 1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél.: +41 (0)26 470 04 51 - elle.lui@bluewin.ch
www.espace-elle-et-lui.ch



Vitrerie - Glaserei
RÉPARATION - MIROIR

Werner Wyss

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muèses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir
dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch

14 septembre 2011 : une journée chaleureuse pour les aînés

Une parenthèse bienvenue dans le train-train quotidien des aînés que cette journée due à l'initiative de l'Amicale des pompiers, soutenue financièrement par la commune. La soixantaine de personnes qui ont répondu à l'invitation se souviendront de ce 14 septembre, vécu dans la gaieté, les échanges et les découvertes. Geneviève Renevey, conseillère communale et présidente de la Commission des affaires culturelles, fut une accompagnatrice appréciée et avenante. Dominique Schaer, membre de cette Commission, participa lui aussi à l'excursion. Les « patrons » de la journée, membres du comité de l'Amicale - Joël Martin, président, José Sciboz et René Mettraux - ont été les bienvenus : leur compagnie a apporté une touche de jeunesse au milieu des plus de soixante ans.

A Severy et Pampigny



Ces villages se situent au cœur opulent du Pays de Vaud, au nord de Morges. L'on traverse des villages viticoles dont les noms en rappellent d'autres. Citons Saint-Saphorin, Colombier, Cottens... Une région magnifique, que certains regards balayaient avec bonheur pour la première fois.

Long arrêt à Severy, pour la visite de l'huilerie, la seule de Suisse à être en activité toute l'année. La fabrication artisanale a été commentée de façon aussi agréable que détaillée. Construite en 1845, l'huilerie de Severy est la propriété de la famille Bovey depuis cinq générations. Elle est restée fidèle aux techniques traditionnelles de fabrication d'huile de noix, noisette, pistache, colza, lin, cacahuète, sésame, amande, pépins de courge ou

de raisin, tournesol, pignons de pin. On y pratique le pressage à l'ancienne. La matière première est broyée pour donner une pâte fine et compacte. Puis, sous l'action d'une presse hydraulique, la pâte est pressurée à travers des jutes. L'huile de noix représente plus de 60% de la production de l'huilerie. Celle-ci fabrique aussi des moutardes aromatisées et des aigres-doux. Bien des menus apri liens vont bénéficier des produits achetés à Severy...

A Grandson

Après un excellent dîner à l'auberge du Chêne à Pampigny, le car a emmené les promeneurs d'un jour à Grandson. La visite commentée du château a apporté un aperçu succinct des innombrables richesses contenues dans cette forteresse médiévale d'importance nationale : armes et armures anciennes, armorial des baillis fribourgeois et bernois qui se sont succédé jusqu'en 1798, pièces d'artillerie, armes diverses, maquettes de batailles, chemin de ronde, très nombreuses salles dont celle des tortures, chapelle, musée Oldtimer des automobiles. Les multiples marches d'escalier et le trajet sur le chemin de ronde auront remplacé pour certains et certaines une ou deux séances de physiothérapie...

Parmi les personnages célèbres présentés lors de la visite, citons Charles le Téméraire, humilié à Grandson en 1476 avant de subir une autre défaite à Morat, et Othon 1^{er} de Grandson. Celui-ci fit carrière à la cour d'Angleterre. Grâce à sa fortune considérable, le château de Grandson a pu bénéficier d'importantes transformations. C'est aussi Othon 1^{er} qui a fondé la chartreuse de La Lance, près de Concise, en 1317.

Une journée marquante, comme vous le constatez ! Les sexes, septuas, voire octos de la commune se réjouissent déjà pour septembre 2012. Merci à l'Amicale ! Merci à la commune !

JMB

A Severy, des explications sur tout le processus de fabrication de l'huile



Au château de Grandson, présentation des armures et de l'armorial



En attendant le bon dîner à l'auberge du Chêne à Pampigny

La Société de musique *L'Avenir* a fêté son nouveau drapeau

La Société de musique *L'Avenir* d'Avry et Matran a connu depuis ses débuts en 1913 des épisodes mémorables. Outre la participation aux fêtes locales, régionales et cantonales et à des sorties ou manifestations extra-muros, l'acquisition d'uniformes et la bénédiction d'un drapeau ont été des moments forts. En 1945, *L'Avenir* a pu arborer son premier drapeau dont s'inspireront les suivants. Il fut parrainé par Mme Hort, de la fabrique de vêtements de Rosé et M. Pierre Page, frère de Léon qui est l'un des fondateurs de *L'Avenir*. Les premiers uniformes bleu foncé datent de 1949. Le bénéfice retiré de la fête régionale des Musiques de Sarine-Campagne qui eut lieu à Avry en 1974 a permis à nos musiciens de se présenter en 1975 dans un costume neuf, rouge et beige. La même année était étrenné un nouveau drapeau dont les marraine et parrain furent Mme Ida Jungo et M. Gabriel Sciboz. Le bénéfice de *Fanfarama*, la grande fête organisée par *L'Avenir* en 1998, a permis l'acquisition des uniformes actuels. La longévité des drapeaux est considérable, comme on peut le constater : de 1945 à 1975, de 1975 à 2011, comme d'ailleurs la durée des uniformes : de 1949 à 1975 et de 1975 à 1998.

Les 7, 8 et 9 octobre 2011 : on fête le nouveau drapeau

Société de musique l'Avenir

Avry-Matran

Inauguration

de la nouvelle bannière

Halle des sports Matran

Vendredi 7 octobre 2011, dès 19 heures

Soirée choucroute et bavaroise

animée par le grand orchestre professionnel français

Eric Schmitt (5 musiciens)

Apéritif - Repas - Meringues - Fr. 60.-

Réservations: 079 414 76 84

Samedi 8 octobre 2011, dès 20 heures

Concert de gala

avec la participation des sociétés de:

L'Espérance d'Ependes, dir. Tiago Almeida

La Mauritia d'Autigny, dir. Laetitia Schmid

Dimanche 9 octobre 2011, 9 h 30

Journée officielle

Messe et bénédiction - Cortège - Apéritif et repas

Animation musicale **La Potue de Dompierre VD**

Christian Mauron, président de *L'Avenir*, secondé notamment par Denis Corpataux et la secrétaire Danielle Corpataux, ont été les principaux animateurs et ordonnateurs des festivités qu'annonçait la publicité. Les soirées du vendredi 7 et du samedi 8 octobre ont rencontré un franc succès, dû au soin apporté à leur préparation comme à la qualité des mets et aux prestations des ensembles invités.

L'office solennel du dimanche 9 octobre, présidé par l'abbé Modeste Kisambu-Muteba, curé modérateur, au cours duquel a été bénite la nouvelle bannière, a marqué tous les participants : soin dans la musique interprétée par *L'Avenir* sous la direction de Cédric Corminboeuf, qualité des chants exécutés conjointement par les chœurs mixtes *Saint-Julien* de Matran et *Le Muguet* d'Avry dirigés par Gérard Ducotterd ; appareil haut en couleurs de la vingtaine de délégations des fanfares du Giron et de la Société cantonale accompagnant les bannières venues donner l'accolade au nouveau drapeau ; homélie de circonstance avec quelques traits d'humour appréciés, prononcée par l'abbé Modeste ; bénédiction émouvante de la bannière sous le regard ému de Mme Berthe Roulin, marraine, et Michel Rossier, parrain. La présentation du drapeau par le président Christian Mauron fut suivie d'applaudissements. Pierre Castella, graphiste, a légèrement remanié l'aspect de l'ancien drapeau, y ajoutant notamment les armoiries de Matran.

Le banquet qui a suivi - précédé d'un apéritif offert par les communes d'Avry et de Matran - fut à l'image des manifestations précédentes. La joie et la bonne humeur étaient présentes. Tour à tour furent applaudis les propos de François Roubaty, président du Conseil de paroisse, Jacques Bourgeois, conseiller national, Xavier Koenig, président de la Société cantonale des musiques fribourgeoises et Christian Mauron, président de *L'Avenir*. Michel Minguely a exercé avec distinction la fonction de major de table.

Prochaine échéance festive : le Giron des musiques de la Sarine à Avry, en 2013. *L'Avenir* compte sur ses amis et de nombreux bénévoles pour collaborer à la pleine réussite de cette grande fête.

JMB



De gauche à droite, Cédric Corminboeuf, directeur de *L'Avenir*, Michel Rossier, parrain du drapeau, Hubert Clément, porte-drapeau, Berthe Roulin, marraine, Christian Mauron, président de *L'Avenir*

Jubilé des citoyennes et des citoyens

En cette fin d'après-midi du 30 septembre, les aînés de la commune d'Avry qui, en 2011, fêtaient leur 90^{ème} ou 80^{ème} anniversaire étaient les invités du Conseil communal et de la commission des affaires sociales pour recevoir le témoignage de gratitude de toute la communauté villageoise et vivre un moment de convivialité.

Soirée d'automne merveilleuse, un moment de grâce pour nos aînés ! Les jardins de la maison communale avaient plus de succès que la salle de circonstance.

Au nom du Conseil communal, le soussigné adressa un message aux jubilaires, à leurs familles, leurs amis. Il reprit un texte de sœur Teresa pour dire combien la vie vaut la peine d'être vécue, termina en leur souhaitant longue vie et, au vu des mines rayonnantes exprima le souhait que bientôt des centenaires soient fêtés dans la commune.

Nous avons eu le plaisir de remettre le cadeau de circonstance sous la forme d'un tableau-photo représentant les quatre saisons à Avry à Madame Marie-Lucie Chenux pour ses 90 ans et, pour leurs 80 ans, à Mesdames Colombe Dousse, Edith Kolly, Solange Mauron, Marie-Bertha Nicolet, Hélène Rossier, Blurette Furrer et à Messieurs Joseph Mauron, Georges Messer, Pierre Pasquier, Roswaldo Sardonini.

La soirée fut agrémentée par le duo musical Sandrine Fessler et Philippe Kocian qui ont su, par leur choix de musique, apporter joie et détente.

Merci aux membres de la commission des affaires sociales pour la réussite de cette fête chaleureuse !

Maurice Clément



La BRA, dans la fleur de l'âge

20 ans, le temps de voir éclore une génération de lecteurs et lectrices assidus et fidèles à la bibliothèque régionale d'Avry. Tout au long de ces années, la BRA a su apprivoiser les adeptes de la lecture, en leur permettant d'avoir accès à une large sélection de livres et d'ouvrages. Sans oublier les activités telles que : « Né pour lire » ou « L'heure du conte », qui a séduit un jeune public friand de découvertes. Il va de soi qu'il fallait souligner par un événement spécial l'impact de la BRA dans notre commune. La population était donc conviée à une journée festive le vendredi 11 novembre.

Rencontres

Le matin, Madame Geneviève Renevey, conseillère communale en charge des affaires culturelles, a rappelé la naissance de la BRA. Elle a aussi tracé les grandes lignes de son évolution, de sa naissance à l'étroit dans les locaux de l'Edilité à son déménagement dans les spacieux locaux du CO de Sarine-Ouest en mars 2008. Depuis, grâce au travail des fondatrices et face au développement technologique, la bibliothèque ne cesse de croître et de s'enrichir de nouvelles idées.

Une soixantaine de personnes d'Avry et des communes environnantes s'étaient déplacées pour assister à la manifestation et au brunch offert pour l'occasion. Les participants ont eu droit aussi à un intermède musical, quelques chansons joliment interprétées par les élèves de 2P de Madame Aurélie Lang.

L'après-midi, le conte africain était à l'honneur ; M. Youssouf Koné, conteur et sculpteur, originaire du Burkino Faso, mais vivant en Suisse depuis de nombreuses années, a su captiver l'attention du jeune public venu l'écouter. Ses histoires, imprégnées de sagesse africaine, mettaient en scène les animaux de la forêt. Elles parlaient de ce qui est bien ou mal, bon ou mauvais, et des choix à faire pour arriver à atteindre la paix dans son village. En fait, les contes de M. Koné peuvent très bien s'adapter au quotidien et nous donner une belle leçon de bon sens. Il était accompagné aux percussions par son ami M. Adama Sano. Ensemble, ils nous ont servi leur univers coloré avec beaucoup de générosité.

La suite du programme était consacrée à la nuit du conte sous le thème : « D'autres mondes ». Grâce à la verve et au talent de la narratrice Madame Erica Forney, l'auditoire s'est promené dans quelques pays et s'est baladé dans un imaginaire rempli d'heureuses aventures.

Cette magnifique journée a permis de mieux s'approprier le monde du conte et de cogiter sur notre « petite vie ». Sans doute, certains parents, après avoir baigné dans des aventures extraordinaires, auront-ils envie de renouer avec le conte pour faire vibrer l'imaginaire de leurs chérubins.

Nous adressons un grand merci aux organisatrices et collaboratrices (en majorité des femmes !) et souhaitons que la BRA atteigne sereinement l'âge de la sagesse.

Vous pouvez retrouver les informations sur notre bibliothèque sur le web : <http://bra.avry.ch>.

CR



In Memoriam

Marc Schneuwly

« Lorsque la maladie a éclaté en ce mois de mars 2011, tu l'as affrontée avec la force et le courage qui t'ont toujours caractérisé. ... Le cancer t'a emporté bien trop tôt et ton départ laisse un grand vide, impossible à combler. Il n'y a pas de mots pour le décrire.



Même si nous ne trouvons pas de sens à ce qui est arrivé, il faut réapprendre à vivre... Merci de tout coeur pour cette précieuse leçon de vie que tu nous laisses. »

*Tes parents, ta soeur, ta famille et tes amis
(extrait du texte lu lors de la messe d'enterrement)*

La mort d'un jeune reste toujours et encore incompréhensible et révoltante. Le décès de Marc suite à un cancer fulgurant frappe de plein fouet ses proches et le village d'Avry tout entier. Il nous oblige à nous incliner à nouveau devant le destin.

Avec une profonde émotion, nous disons adieu à Marc, à sa jeunesse et à son sourire.

Puisse ce message d'amitié adressé par tous les habitants d'Avry apporter aux parents, à la soeur et à la famille de Marc un peu de réconfort pour les aider à surmonter cette épreuve !

MM

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

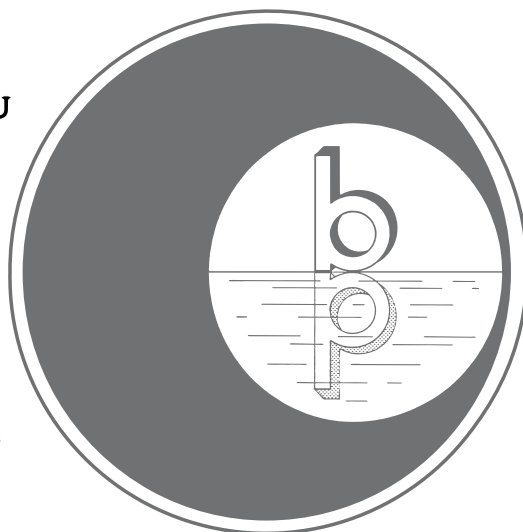
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

SOFRAYER

La technologie du verre



Rte de Rosé 37 - 1754 AVRY
Tél. ++41 (0)26 470 45 10
Fax ++41 (0)26 470 21 57
www.sofrayer.ch



SERVICE RÉPARATION
026 470 45 10

Vitrages à hautes performances techniques - Vitrages isolants - Vitrages phoniques -
Vitrages thermiques - Vitrages antisolaires - Rénovation - Miroiterie - Vitrierie

Chronique historique

« Il » a osé et foncé !

« Il », c'est le Conseil communal d'Avry en place durant la période qui court de 1966 à 1978. Il était présidé jusqu'en 1970 par Joseph Gumy, puis de 1970 à 1978 par Charles Biemann. Qu'a donc osé notre exécutif ? Il s'est insurgé avec une vigueur chronique - avec le concours de toute la population d'Avry et des communes environnantes - contre un projet soutenu par l'intelligentsia cantonale et paramilitaire visant l'édification d'une place de tir de 100 cibles à proximité de Courtaney. Fribourg avait perdu son stand des Neigles à la suite de la mise en eau du lac de Schiffenen en 1963. Et la ville était pressentie pour l'organisation du Tir fédéral de 1974 ! La région de Fribourg devait donc impérativement être dotée d'un stand.

La genèse des tensions

Les tensions ont commencé en 1966. Le vendredi 11 février, se réunit une Commission chargée de comparer deux emplacements susceptibles d'accueillir une place de tir, le Bois des Morts entre Matran et Neyruz, et Courtaney. Ce groupe d'étude est formé du commandant de corps Frick, du brigadier Lüthi, du procureur général du canton Joseph-Daniel Piller chargé d'instruire le dossier et de délégués des communes. Les experts choisissent Courtaney !

D'emblée, Avry prévoit les inévitables nuisances d'une place de tir qui non seulement perturberaient le village mais hypothéqueraient son avenir. Le stand de Courtaney, avec sa centaine de cibles, aurait accueilli dans la journée les tirs des écoles de recrues de Fribourg et des unités stationnées ou passant dans la région ; en soirée, les tirs d'entraînement des matcheurs et des différentes sociétés ; le samedi et le dimanche, les tirs d'entraînement, les tirs obligatoires, les concours de tous genres. Impensable !

Les principaux acteurs de la guérilla qui va durer des années sont, côté Avry, dans le rôle des ténors de l'opposition et porte-parole du village, Charles Biemann, syndic, Marius Barras, secrétaire communal, Georges RoCHAT, enseignant. Les conseillers communaux et la population, sûrs de leur bon droit, les appuient. Côté opposé, l'un des protagonistes des plus percutants est Laurent

Butty, préfet de la Sarine, président de la Société cantonale des tireurs et conseiller national dès 1971.

1971 et premiers mois de 1972 : on temporise...

La période 1966-1971 est relativement calme. Quelques escarmouches de temps à autre. D'un côté, la ville de Fribourg qui poursuit ses études avec, dans son viseur, Courtaney en bonne place ; de l'autre côté, Avry dont l'opposition va crescendo. Une guerre d'usure s'instaure.

Dans la Boîte aux lettres de *La Liberté* du 16 juin 1971, le Conseil communal d'Avry s'insurge : lors du tir en campagne à Rossens, le 6 juin, M. Hubert Corboud, président de la Fédération des sociétés de tir de la Sarine, s'est lancé dans une attaque virulente et blessante contre Avry qui refuse une place de tir à Courtaney. La presse romande se fait régulièrement l'écho des démêlés fribourgo-apriliens. Le préfet Laurent Butty annonce même que le Tir fédéral de 1974, d'une durée de trois semaines et qui accueillera 85 000 tireurs, est prévu à Avry-sur-Matran ! Il ajoute que ce projet est distinct de celui relatif à l'implantation d'un stand permanent. Il y a donc deux projets, le Tir fédéral et le stand permanent. (*La Liberté* du 21 octobre 1971)



Dès la fin du mois de septembre 1971, les plans du futur stand sont déposés à Avry par la commune de Fribourg. Avry refuse de les mettre à l'enquête, malgré diverses interventions, notamment de la préfecture. Le Conseil d'Etat va être saisi, assure le syndic de Fribourg Lucien Nussbaumer, dont les propos sont rapportés dans la presse. Avry se rebiffe : *la ville nous traite comme des esclaves. Nous avons droit au dialogue et à des essais de tir*, lit-on dans *La Liberté* du 28 mars 1972. *Vu la*

manière dont nous sommes traités, nous refusons de mettre les plans à l'enquête. Et La Tribune de Lausanne du 29 mars 1972 ajoute cette remarque du Conseil communal d'Avry : Cette mise à l'enquête est légale, mais elle n'est pas morale... Nous avons demandé une entrevue aux autorités de Fribourg. Que l'on nous envoie au moins une personne. Mais rien !

Le mémorable samedi matin 3 juin 1972

La date du 3 juin 1972 s'est gravée dans les mémoires avryliennes ! Les journaux des 4 et 5 juin ont titré : *Un village en ébullition, Population intransigeante, Barricades et sabotage...* L'article de La Liberté du 5 juin 1972, signé Gérard Périsset, résume bien cette matinée :

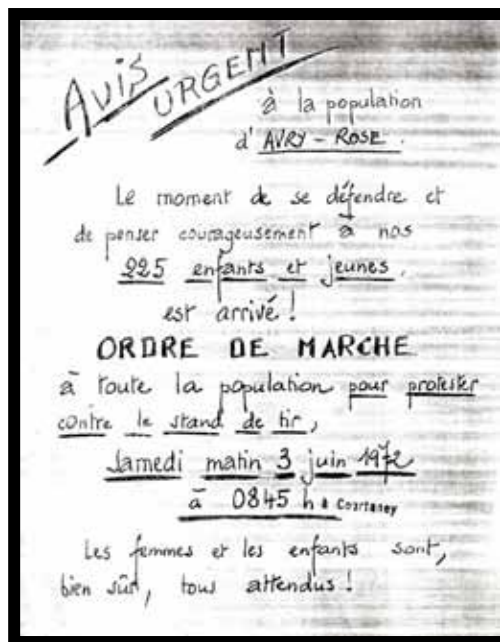


L'affaire de Courtaney, comme il convient de l'appeler désormais, est entrée samedi matin dans une phase nouvelle. On connaît en effet, depuis passablement de temps déjà la farouche opposition des citoyens d'Avry-sur-Matran au projet d'implanter à proximité du village le stand de tir de la ville de Fribourg. A plusieurs reprises, nous en avons fait état dans nos colonnes.

Une guerre d'usure s'est instaurée entre les deux localités, du moins entre les autorités de celles-ci, guerre dont on ne connaît pas encore l'issue. Mais on sait maintenant avec une certitude absolue que la réalisation envisagée ne s'effectuera pas sans peine, sans beaucoup de peine même. La population a prouvé samedi matin, lors d'une manifestation pacifique, certes, mais empreinte

d'une irréductible fermeté, qu'elle n'était nullement disposée à se laisser marcher sur les pieds. On l'a constaté avec le bouclage des routes conduisant à Courtaney, sur les calicots portés par les enfants de l'endroit et surtout par le démontage nuitamment du stand provisoire où devaient avoir lieu les essais de tir. Devant la ferme de Courtaney où était prévue la rencontre des experts du DMF et des conseillers communaux d'Avry, les dizaines de villageois et de badauds ont vainement attendu le début d'un dialogue. Celui-ci ne vint pas, de par l'absence des experts bloqués en bordure de la route cantonale et qui ne jugèrent pas utile d'accomplir à pied le trajet restant. Que va-t-il se passer maintenant? La question est posée. (gp)

La Tribune de Lausanne du dimanche 4 juin 1972 ajoute quelques renseignements :



Pourquoi le sabotage, durant la nuit, de l'estrade de 7 mètres que la ville de Fribourg avait fait installer en vue des essais ? La réponse : on veut implanter une ligne à 300 m. Or, l'estrade avait été érigée à 205 mètres des cibles. « La malhonnêteté continue », lit-on à ce propos sur une pancarte. « Nous ne voulons pas votre bruit. Nous défendons notre tranquillité, comme des Suisses libres. » Ailleurs : « S'il ne fait pas de bruit, mettez-le aux Grand-Places. » A Nonan, le colonel Corboz, du Département militaire fédéral, expert pour les places de tir, appelé par le Conseil d'Etat pour diriger cet essai, MM. Joseph Haymoz, chef de

service à la direction militaire, Jean-Claude Bardy, délégué aux sports de la ville de Fribourg, de nombreux gendarmes, des tireurs et autres personnalités attendaient que la voie s'ouvre à leurs voitures. Pendant ce temps, à 1,5 km de distance, à Courtaney, le syndic d'Avry-sur-Matran, M. Charles Biemann, était au rendez-vous. « Nous avons fixé la rencontre à 9 h à cet endroit. Ils n'ont qu'à faire le chemin à pied comme tout le monde. Nous attendons jusqu'à 10 h. » Et les essais planifiés par la ville de Fribourg s'en sont allés en eau de boudin !

Le 9 janvier 1973, le Conseil communal d'Avry envoyait à l'Inspectorat cantonal des constructions, après mise à l'enquête des plans, un dossier contenant 102 oppositions avec 402 signatures, ainsi que 10 oppositions de communes.

Stand de tir et Tir fédéral : deux projets dont le trépas fut lent et pénible, mais définitif. Il y eut des conséquences. Le préfet Laurent Butty, lorsqu'il passa un savon à l'inspecteur scolaire soussigné qui ne s'était pas opposé à la présence des enfants à la manifestation, souffrait d'un eczéma imputable à l'échec du projet de stand.

JMB



Chronique historique

Elles furent les dernières à porter le nom de d'Affry

Le numéro 35 d'Avryzoom, en mai 2010, relevait les liens étroits, mais lointains, qui relient Avry à la célèbre famille d'Affry. Les premiers d'Affry s'appelaient Avrie durant les XII^e et XIII^e siècles. Leur château était situé à Avry en la Cretta, non loin de la ferme de Michel Rossier. Dès 1358, cette famille a acquis la bourgeoisie de Fribourg. Avry, avec l'accent allemand, est devenu Affry. Qui souhaite se familiariser avec l'inventaire pluriséculaire et complexe de la généalogie de la famille d'Affry peut consulter l'ouvrage de Benoît de Diesbach intitulé *La famille d'Affry*, Ed. Intermède Bellerocche, 2003.

Le *Dictionnaire historique de la Suisse*, (DHS, internet), signale que la famille d'Affry s'est éteinte avec les deux filles de Louis. Celui-ci, petit-fils de Louis d'Affry qui occupa l'avant-scène de la politique suisse, était un aquarelliste et dessinateur talentueux. Ses deux filles, Adèle et Cécile, furent les dernières à porter le nom d'Affry. Grâce à leurs talents et à leurs fortes personnalités, elles ont laissé leurs noms dans l'histoire.

Adèle de Castiglione Colonna-d'Affry, dite Marcello

La comtesse Adèle de Castiglione Colonna-d'Affry (1836-1879), peintre et sculpteur de renommée internationale, est connue sous le pseudonyme de



Marcello. Veuve à l'âge de vingt ans, après quelques mois de mariage avec le duc de Castiglione Colonna, elle acquit un grand renom, tant à Paris qu'à Rome. Elle appréciait, de temps en temps, la tranquillité du château familial de Givisiez. A Paris, elle était l'amie de plusieurs célébrités artistiques et politiques. Citons parmi celles-ci Adolphe Thiers, historien, président du Conseil puis premier président de la troisième

République, les musiciens Charles Gounod et Franz Liszt, les peintres Edouard Manet et Gustave Courbet, l'écrivain Prosper Mérimée... Diverses remarquables sculptures et peintures de Marcello sont exposées au Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Méduse, l'une des trois Gorgones de la mythologie grecque que nous présentons ici, peut être admirée avec d'autres œuvres de Marcello sur le site :

http://www.fr.ch/mahf/fr/pub/musee_art_et_histoire/collection/i77625_1.htm

Sur sa tombe, à Givisiez, sont gravés ces mots : « Elle aima le Beau et le Bien et ses œuvres lui survivent » .

Cécile, baronne d'Ottensfels-d'Affry (1839-1911), écrivain et poète



C'est elle qui est à l'origine de cet article car il y a exactement un siècle qu'elle est décédée. L'article nécrologique que lui consacrent les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* de 1912 relève : *Plus heureuse que bien d'autres familles, celle des d'Affry a été préservée du triste sort de se terminer par des « fins de race »*. Ce sont deux fortes personnalités qui terminent la lignée des d'Affry.

Cécile passait la belle saison à Givisiez et les hivers à Nice, Cannes ou Rome. Elle a fait la connaissance d'un diplomate autrichien, le baron Maurice d'Ottensfels, qu'elle épousa à Givisiez en 1859. Les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* de 1908 retracent la vie de ce diplomate distingué, ami des empereurs d'Autriche Ferdinand 1^{er}, puis François-Joseph 1^{er} de Habsbourg-Lorraine. D'Ottensfels, après son mariage avec Cécile d'Affry, exerça la diplomatie durant dix ans à Rome, puis dix-huit ans à Berne en qualité de ministre plénipotentiaire d'Autriche auprès de la Suisse. L'article consacré par les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* de 1912 à Cécile d'Ottensfels-d'Affry relève combien elle secondait son mari dans ses devoirs mondains avec *la grâce*

la plus parfaite. Son nom est inscrit dans l'histoire de la littérature fribourgeoise car elle fut poétesse. Ses vers élégants prouvent une grande maîtrise. Un peu précieux, voire sucrés, ils fleurissent la bonne famille, nous disait une fine lettrée... Son œuvre principale (plus de 300 pages) est intitulée *Bouquet de Pensées*, Ed. Alphonse Lemerre, Paris, 1901. Le poète Sully Prudhomme, premier lauréat du Prix Nobel de littérature, écrit dans la préface que les poèmes de la baronne d'Ottensfels sont saisissants d'émotion, d'une versification ferme et scrupuleuse. Gérald A. Jaeger, dans *l'Anthologie critique de la poésie fribourgeoise*, Ed. Le Front littéraire, 1982, s'il émet des réserves sur les compliments de Sully Prudhomme, reconnaît que la baronne est l'une des rares voix féminines que notre poésie ait connue à cette époque.

Décédée le 7 juillet 1911, Cécile d'Ottensfels-d'Affry repose au cimetière de Givisiez

Légende du cimetière :

Les derniers d'Affry inhumés à Givisiez : de gauche à droite, la mère de Cécile et Adèle, née de Maillardoz ; Adèle (l'artiste Marcello) ; Nathalie d'Ottensfels, comtesse de Saint-Gilles, fille de Cécile, décédée en 1902 ; Louis d'Affry, petit-fils du premier landamann de la Suisse et père de Cécile et Adèle ; Cécile d'Ottensfels-d'Affry





Faire du déchet une ressource

0800 801 901
Agence de Rosé

www.veolia-es.ch



Optic 2000

2^{ème} PAIRE*
Pour CHF 1.- de plus
POUR TOUS
même en progressifs solaires



*Pour l'achat d'une monture et 2 verres correcteurs, pour un prix \geq à CHF 295.-, TVA incluse, en verres unifocaux et CHF 440.-, TVA incluse, en verres progressifs, vous bénéficiez simultanément pour CHF 1.- de plus d'une 2^{ème} paire constituée d'une monture à choisir dans la collection «2^{ème} paire», et de 2 verres organiques standards (non traités, non amincis, non durcis, non traités antireflet), solaires ou blancs, de même correction que la 1^{ère} paire. Vous pouvez demander à personnaliser la 2^{ème} paire par suppléments payants, après établissement d'un devis. Offre valable du 01/01/2010 au 31/12/2010. Non cumulable avec d'autres offres. Photo non contractuelle.

C. HOULMANN

AVRY-CENTRE

026/470 29 30

Business

SIREN 326 980 018 RCS Nanterre

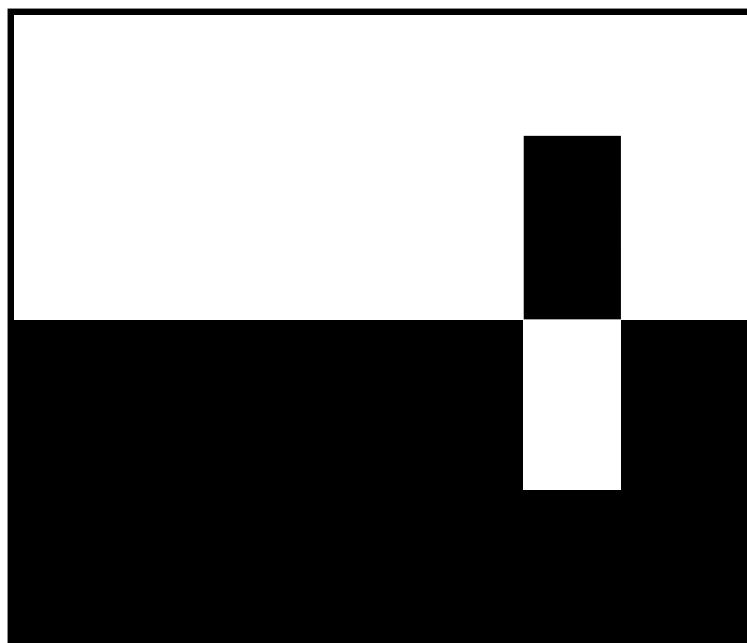


La BCF, partenaire de vos projets.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



brodard^S_A

BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

SPECTACLES ET MANIFESTATIONS

Conférence

Garde suisse, une expérience unique

Ronan Darbellay a grandi à Avry. Après le collège, il a fait une année d'armée, le service long. Ensuite, à l'université de Fribourg il a étudié la géographie.

Pourquoi la Garde Suisse à son arrivée à Rome en novembre 2009 ?

C'est un ensemble de raisons. L'envie d'être plus proche du centre de l'Eglise, l'envie de changer de lieu, d'aller plus loin, ailleurs, de couper avec un surplus d'activités. L'envie de découvrir un pays, l'Italie, une ville, Rome, une autre culture. Enfin, l'envie et l'intérêt de faire quelques pas, tel un nouvel apprentissage et de faire une expérience unique!

Le reste lors de sa conférence...



LE JEUDI 8 DECEMBRE A 16H00

**AU SALON VESDUN
SUIVIE D'UN MOMENT CONVIVIAL
ET D'UN APERITIF
Organisation commission culturelle**

Concert de Noël



**Dimanche 11 décembre 2011
Eglise de Corpataux, à 17h00**

Allié au chœur mixte et à la fanfare « La Lyre » de Corpataux-Magnedens, le chœur « Le Muguet » d'Avry vous propose un concert de Noël.

Chanteurs et musiciens auront le plaisir de vous interpréter diverses pièces comme un Ave Maria venu d'Autriche, Noël Anglais de Jean Bouvard, Noël dans la maison de bois de Pierre Savary et Gérald Kaeser, le Noël de Simon de Joseph Bovet et bien d'autres pièces riches en émotions qui vous feront traverser plusieurs époques en musique.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion.

La vice- présidente
Valérie Sciboz

Concert des Rois : Winds Unlimited



Dimanche 8 janvier 2012
Chapelle d'Avry, à 17h00

Winds Unlimited est un ensemble unique rassemblant autour du clarinetiste Chen Halevi un panel de musiciens confirmés provenant de toute l'Europe. Tous jouent des répliques d'instruments à vent de la période classique (1750-1830).

Le but de cette formation est de faire fructifier la somme de connaissances et d'expérience acquises par chacun des instrumentistes, tous solistes, chambristes ou musiciens d'orchestre, en interprétant les œuvres les plus importantes du style classique de manière fidèle aux intentions des compositeurs, tout en gardant intacte la joie de l'acte créateur musical.

Outre les chefs-d'œuvre de Haydn, Mozart ou Beethoven écrits pour cette formation de vents, *Winds Unlimited* entend également faire découvrir quelques joyaux méconnus des fils Bach, de Hoffmeister, de Pleyel, et de bien d'autres.

Clarinettes : Chen Halevi, Michal Lewkowicz

Cors : Stéphane Mooser, Denis Dafflon

Bassons : Benny Aghassi, Lisa Goldberg

Programme du concert:

François-Henri-Joseph Blaze (1784 - 1857), Sextet Nr. 1 in Es Dur für 2 Klarinetten, 2 Hörner und 2 Fagotti :

Allegro
Scherzo. Risoluto
Adagio

Bolero. Allegro brillante

Wolfgang Amadeus Mozart(1756-1791) / Georg Sartorius (ca.1800) - Harmoniemusik aus dem Oper Don Giovanni :

Sinfonia. Presto

Duettino. Allegro (« Cinque, dieci, venti »)

Duettino. Allegro (« Se a caso Madama »)

Cavatina. Allegretto (« Se vuol ballare, Signor Contino »)

Aria. Allegro (« Non più andrai farfalone »)

Terzetto. Allegro spiritoso (« Susanna, via sortite »)

Ludwig Van Beethoven(1770 - 1828) - Sextet in Es Dur, Op. 71 2 Klarinetten, 2 Hörner und 2 Fagotti (1796)

Adagio – Allegro

Adagio

Menuetto. Quasi Allegretto

Rondo. Allegro

Gioacchino Rossini (1792-1868) - Harmoniemusik (Quintet) in F Dur für 2 Klarinetten, 2 Hörner und fagott

Andante – Allegro

Allegretto

Adagio

Allegro

Polacca

INFORMATIONS ET DIVERS

Service de déclaration d'impôt



Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 30 janvier 2012 au 30 mars 2012

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure +
Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9,
1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30



ABBP

ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 22 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



David Gassmann, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 24
Email david.gassmann@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

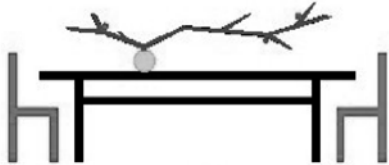
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale de Fribourg
Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
Fax 026 347 33 34
Email fribourg@mobi.ch
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT

En Fin Dérrey
1756 ONNENS/FR

Nicodemo Cosentino

Tél. 026/ 470 19 38
Fax 026/ 470 19 30
Natel 079 / 230 72 90
cosentino.n@bluewin.ch

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

jusqu'au 31 janvier 2012

Offre de travail

Dame sérieuse cherche heures de ménage, de repassage, de nettoyage; disponible aussi pour garder les enfants ou s'occuper de personnes handicapées.

tél. 079 889 70 49

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Si la qualité compte pour vous !

Notre
service
fait la
différence



LOEWE.

Avry-bourg 19-15
1754 Avry-sur-Matran
026/470 24 20
info@amadeus-ag.ch

Plus de 76'000 articles sur notre site
www.ep-amadeus.ch



ROWEN

B&W

MARSHALL

JVC

LOEWE

PHILIPS

Pioneer

SONY



STRITT & FORLIN SA

**installations sanitaires
ferblanterie - couverture**

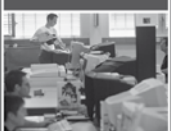
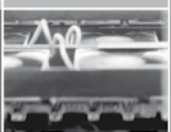
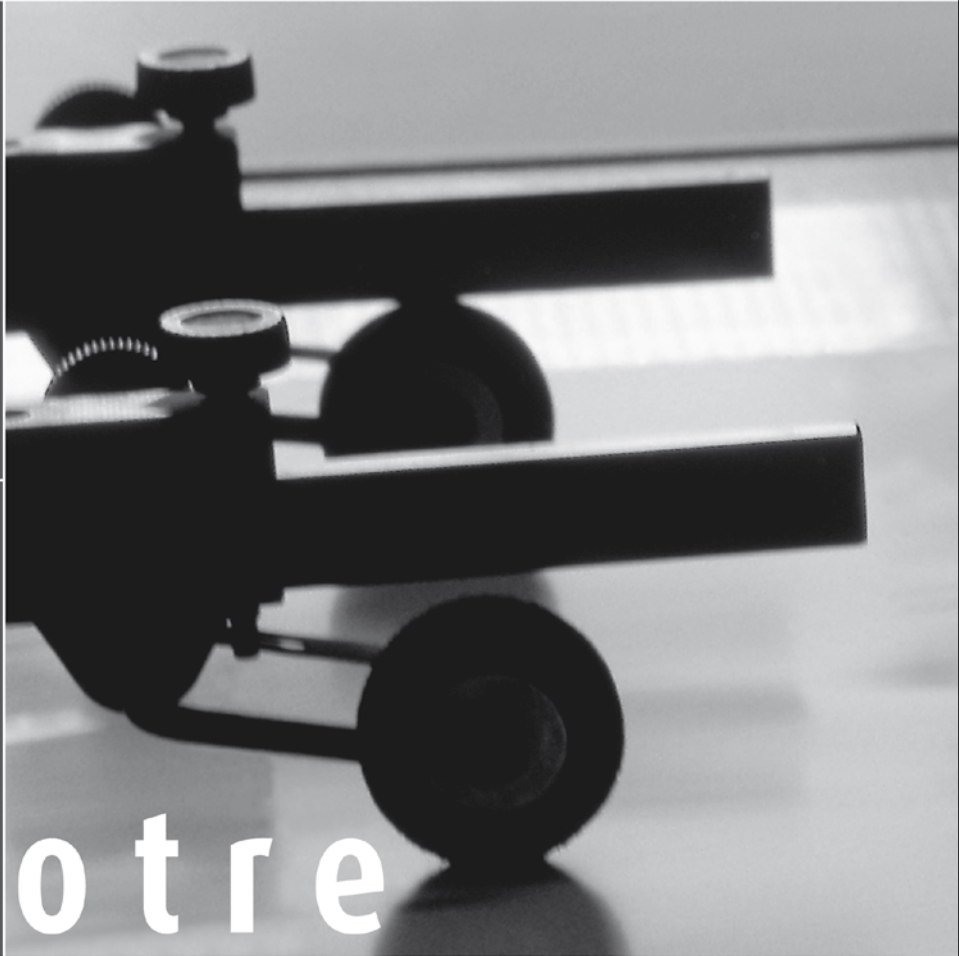
Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin – tél. 079 509 37 00	Rte de Seedorf 32 – 1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras – tél. 026 402 39 85	Ch. des Glycines 10 – 1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier – tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24 – 1723 Marly
Club de Tennis de Table	Jean-Claude Stritt – tél. 026 470 11 87	Rte du Covy 39 – 1754 Avry
F.C. Piamont	Vincent Stulz – tél. 079 240 46 56	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin – tél. 026 470 15 96	Imp. des Agges 23 – 1754 Avry
S.F.G. Gym-Volley-Badminton	J.-Claude Maillard – tél. 026 470 15 02	Rte de l'Otierdo 35 – 1754 Avry
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron – tél. 026 413 15 09	En Plan 8 – 1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer – tél. 026 470 16 72	Rte du Covy 25 – 1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	André Devaud – tél. 026 475 19 51	Ch. du Verger 44 – 1752 Villars-sur-Glâne
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann – tél. 026 411 44 20	Rte du Levant 19 – 1726 Farvagny
Fit-Bike	Jocelyne Magnin – tél. 026 477 17 23	Rte de la Croix 10 – 1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller – tél. 026 470 18 45	Imp. des Préalpes 4 – 1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin - tél. 079 717 00 13	Rte de Rosé 74 – 1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





votre imprimé

Parce que c'est vous,
parce que c'est elle,
parce que c'est MTL,
votre imprimerie.

Route du Petit-Moncor 12 · 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 401 13 13 · Fax 026 401 13 15
imprimerie@mtlsa.ch · www.mtlsa.ch





PARKING

PLUS DE 2000
PLACES GRATUITES

VASTE CHOIX

50 COMMERCES À VOTRE
DISPOSITION

NOCTURNE

TOUS LES VENDREDIS
JUSQU'À 21H00

ANIMATIONS

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

WIFI GRATUIT

DANS LES CAFÉS-RESTAURANTS

BONS CADEAUX

VALABLES DANS TOUS LES
COMMERCES D'AVRY CENTRE

BUS GRATUIT

DEPUIS LA GARE DE FRIBOURG:
LE LUNDI TOUTE LA JOURNÉE
ET LE MERCREDI APRÈS-MIDI

